

# **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**



**ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES  
LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA  
CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE  
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

**Janvier 2026**

# **ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

## **PIÈCE N° 1**

### **NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES**



## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I - INTRODUCTION**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

### **2 - OBJET**

L'appel d'offres a pour objet l'achèvement des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

### **3 - ALLOTISSEMENT :**

L'appel d'offres est constitué en un lot unique.

### **4 - VISITES DES LIEUX**

Une visite des lieux, prévue le samedi 14 février 2026 à 9 heures, est fortement conseillée pour apprécier l'étendue des travaux.

### **5 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à trois (03) mois au plus, après notification du marché.

### **6 - CONFIDENTIALITE**

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre du présent appel à concurrence ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

## **7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'appel d'offres est ouvert aux entreprises installées au Mali, qui peuvent par ailleurs se mettre en groupement conjoint entre elles ou avec toutes autres entreprises étrangères.

Les entreprises installées en dehors du Mali ne pourront être admises à participer à cet appel d'offres que si elles sont en groupement conjoint avec une ou des entreprises maliennes. En cas de groupement, le mandataire devra être installé au Mali.

## **8 - ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le site internet de la BCEAO.

## **9 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- les cadres de devis quantitatif et estimatif daté et signé, conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer, une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux ( leur cv indiquant le profil : formations, diplômes et expériences professionnelles pertinentes doit être fourni) ;
- les références avec attestation des travaux similaires du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES  
FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE  
PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe portant les mentions suivantes :

Au centre :

**DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI  
94, Avenue Moussa TRAVELE Quartier du Fleuve  
BP 206 BAMAKO - MALI**

Dans le coin supérieur gauche :

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES  
LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE  
AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

## **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Une version numérique sur support informatique (clé USB) sera également fournie le dossier d'Appel d'offres en complément des exemplaires reproduits.

**NB :** Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

### **10 - MONNAIE DE RÈGLEMENT**

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

### **11 - CONFORMITÉ DES OFFRES**

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **12 - REMISE DES OFFRES**

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la sécurité (2e étage de l'immeuble, Porte 2.08), au plus tard le vendredi 06 mars 2026 à 17 heures.

### **13 - VALIDITÉ DES OFFRES**

La durée de validité des offres devra être de (6) mois, à compter de la date de remise des plis.

### **14 – OUVERTURE DE PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

Dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres, une commission spéciale des marchés de la BCEAO procédera à l'ouverture des plis à l'Agence Principale de Bamako. La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'analyse des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse, au regard notamment des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en seront avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les dossiers relatifs aux offres non retenues.

# ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO

## PIÈCE N° 2 DEVIS DESCRIPTIF



## ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO

\*\*\*\*\*

### **DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE**

#### **A - Généralités**

##### **1 - Définition de l'opération**

Le présent document a pour objet, la description sommaire de l'achèvement des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

##### **2 - Objectif du descriptif**

Le présent devis descriptif a pour but d'imprégner les différentes structures concernées en l'occurrence le maître de l'ouvrage, le maître d'ouvrage délégué, le bureau de contrôle technique, les entrepreneurs et les sous-traitants, du programme général de construction, du mode de bâtir, des types de matériaux utilisés et des dispositions de sécurité relatifs à l'édification du local cité précédemment. Ceux-ci devront veiller chacun à son niveau à ce que :

- tous les travaux et dispositions nécessaires à l'achèvement complet et parfait des divers ouvrages et des diverses installations soient exécutés conformément aux règles de l'art ;
- leurs connaissances professionnelles suppléent à tout éventuel détail mal indiqué ou mis sur les plans et dans le devis descriptif.

En conséquence, le soumissionnaire ne pourra, en aucun cas, arguer que des erreurs ou omissions au plan ou au devis descriptif les dispensent d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux et des installations.

- Le local sera implanté suivant les indications du plan de masse et du plan d'implantation et nécessitera les déplacements de réseaux et d'ouvrages à tenir en compte ;
- Notons que les plans graphiques et les documents écrits (descriptifs) se complètent mutuellement.

##### **3 - Études et exécution des travaux**

###### **a) Principes généraux – Réglementations**

Les travaux de chaque corps d'état spécialisé seront exécutés avec la plus grande perfection suivant les règles de l'art et les règlements en vigueur en République du Mali conformément aux descriptifs et obligations portées dans le présent descriptif ; et aux indications des plans d'architecture, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, le mode de construction que les dispositions d'ensemble.

###### **b) Cotations - Niveaux – Implantations**

La prise en compte des contraintes environnementales à savoir, le niveau des routes environnantes, le niveau moyen du site à son état naturel, et dans le souci d'éviter toute éventuelle inondation ou stagnation des eaux dans l'enceinte, des niveaux de sol finis ont été définis par rapport au niveau moyen des routes qui entourent le site. La côte de niveau 40.00 sera prise sur la bordure de la grande avenue comme niveau de référence à partir duquel les niveaux des routes intérieures, jardins, patios et bâtiments sont nivelés.

###### **c) Notice descriptive complémentaire**

Des modifications pourront être apportées au projet pendant l'exécution des travaux par le maître de l'ouvrage, dans le but d'apporter plus de précisions à certaines prescriptions du dossier.

Dans ce cas, les prescriptions les plus récentes prévaudraient sur les premiers et éventuellement sur les indications des plans.

#### **d) Visite de lieux**

Une visite de lieux, préalablement à la soumission, sera organisée pour permettre aux entreprises d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution du projet.

A l'issue de la visite, l'entreprise aura à effectuer un état des lieux du SAS dont les travaux des gros œuvres sont terminés à 95%. Cet état de lieux sera sanctionné par un rapport faisant ressortir l'état d'exécution des travaux du gros œuvre du SAS à fourgon, des lots techniques et de la voirie ainsi que le devis descriptif et estimatif.

#### **B - Caractéristiques des Locaux**

La conception a opté pour des voiles en béton armé avec des murs de remplissage pour les toilettes. La fondation est de type semelles filantes.

#### **C - Description sommaire des ouvrages**

##### **1- Perrons et rampe d'accès**

Les ouvrages de structure seront justifiés selon les règles de calcul définies dans les règles du BAEL 91 modifié 99 pour les ouvrages en béton armé.

Conformément au plan type, terminer les travaux des marches du perron d'accès dans le local PCS1 qui ont une hauteur d'un (1) mètre de long à partir de la fondation munie d'un garde de corps métallique.

Terminer les travaux de la chape au mortier de ciment et le nez de marche en inox.

##### **2 - la paillasse en béton armé**

La paillasse est construite en béton armé et le revêtement en granite dans le local PCS1 (voir les pièces graphiques).

##### **3 - Enduits intérieurs, extérieurs verticaux et horizontaux**

Corriger et terminer les travaux d'enduits extérieur, intérieur verticaux et horizontaux sur plafond.

##### **4 - Faux plafond**

Aire de contrôle véhicule : Pas de faux plafonds - hauteur sous dalle de l'aire de contrôle de véhicule est de 5 m ;

Toilettes : Faux plafond suspendu en staff lisse avec plaque de 1,5 cm - hauteur sous faux plafond est de 2,8 m ;

Autres locaux : Faux plafond suspendu en staff lisse avec plaque de 1,5 cm - hauteur sous faux plafond est de 2,8 m.

##### **5 - Étanchéité**

Elle aura la composition suivante :

Pour la toiture : Isolant thermique + couche de semi indépendance + étanchéité bi-couche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée)

Classement FIT = F4I2T2.

Pour les toilettes : Étanchéité liquide à base de résine polyuréthane + protection par chape + carrelage collé. Classe SP du Système d'étanchéité liquide : SP 3.

## **6 - Menuiserie aluminium**

Les menuiseries seront conformes au plan type en annexes.

Les portes en bois des toilettes seront dotées de cadres en bois massif. Elles sont à âme pleine revêtue de panneaux stratifiés haute pression. L'huisserie des portes sera en bois massif laqué aux couleurs de l'architecte.

Les profilés aluminium à utiliser sur le projet devront bénéficier du label QUALICOAT.

Les salles d'eau seront pourvues de fenêtres de type jalousie (Type SAFETYLINE de TECHNAL) et posséderont des axes en acier inoxydable contre l'effraction. Les portes métalliques coulissantes du quai ainsi que les châssis aluminium vitrés relevant de la sécurité banque seront blindés (FB6/BR6).

## **7 - Revêtement de façades**

L'habillage des façades, en carreaux 5X5 de pâte verre sera conforme à la façade extérieure existante.

## **8 - Revêtement scellé**

### **a) Revêtements de sols**

Au niveau du sas : chape avec couches d'usure incorporé

Autres locaux : Carreaux céramiques pleinement vitrifiés non émaillés de classe Aia ou Bia (taux d'absorption en eau inférieur à 0,5%) – U4P3E2C1 - P/M =4.4.3.3 – I/C = 3.

### **b) Revêtements muraux**

Faïence : Fourniture et pose de faïence 30 x 30 cm sur la paillasse et locaux humide.

## **9 - Peinture**

Les peintures à proposer seront de prescriptions Seigneurie ou similaires. Il s'agit d'une peinture vinylique ou acrylique sur murs et plafonds

Les teintes seront définies par l'architecte.

## **10 - Électricité – courant fort / courant faible**

Le branchement du bâtiment au réseau existant sera fait par réseau souterrain depuis le Tableau Général Basse Tension (TGBT).

Il sera prévu l'installation de parafoudre basse tension au niveau de chaque tableau divisionnaire selon le principe de mise en cascade.

Le réseau électrique sera encastré.

Les interrupteurs seront du type Neptune de LEGRAND ou similaire.

Les luminaires seront des lampes grille 60 x 60 à encastrer dans le faux plafond pour les postes de garde. Dans le SAS de contrôle, il sera installé des hublots. Les lampes doivent être à Led.

Il est prévu également le raccordement du bâtiment au réseau téléphonique existant depuis le local d'accès des Fourgons blindés jusqu'au standard téléphonique situé au 3<sup>ème</sup> étage de la tour.

Le bâtiment sera mis à la terre par cuivre nu de section appropriée.

## **11 - Protection incendie**

Les installations seront conformes aux normes de sécurité en vigueur pour les équipements publics.

Le local sera équipé de quatre (04) extincteurs, de trois (03) détecteurs de fumée et de trois (déclencheurs manuels). Les détecteurs et les déclencheurs seront installés et intégrés au dispositif de détection incendie existant dans chaque site.

### **12 - Aménagement des espaces verts**

- Mise en œuvre d'une circulation autour du local et jusqu'au trottoir.
- Reprise des espaces verts dégradés par les travaux.
- Engazonnement selon les règles de l'art.
- aménagement d'un parking pour 5 places.

### **13 - Places de stationnement (parking)**

Il est prévu de réaliser 5 places de stationnement pour les véhicules de la clientèle institutionnelle pour l'Agence de Bamako. Ces parkings seront aménagés du côté de la façade Ouest du SAS fourgon.

### **14 - Conditionnement de l'air**

La climatisation sera du type SPLIT inverter de puissance 2 CV.

Le matériel à installer sera de première qualité et la réalisation des travaux devra répondre aux règles de l'art et sera en conformité avec les normes et réglementation en vigueur au Mali.

### **15 - Déplacement de réseau et d'ouvrages**

Déplacer les lampes d'éclairage vers l'extérieur de l'emplacement de la voirie et créer une gaine permettant le passage des câbles.

# **ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

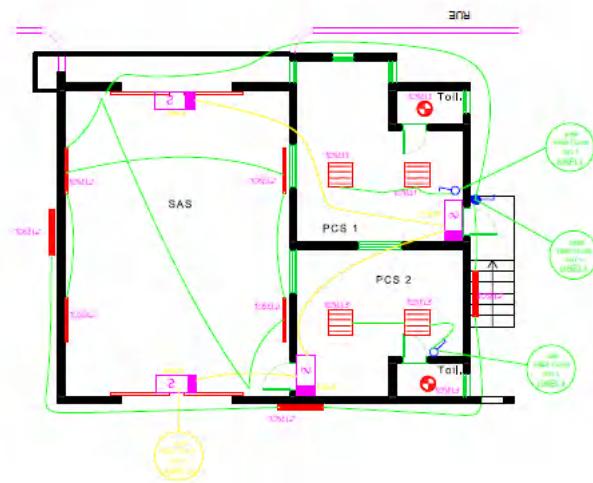
## **PIECE N° 3 PIECES GRAPHIQUES**





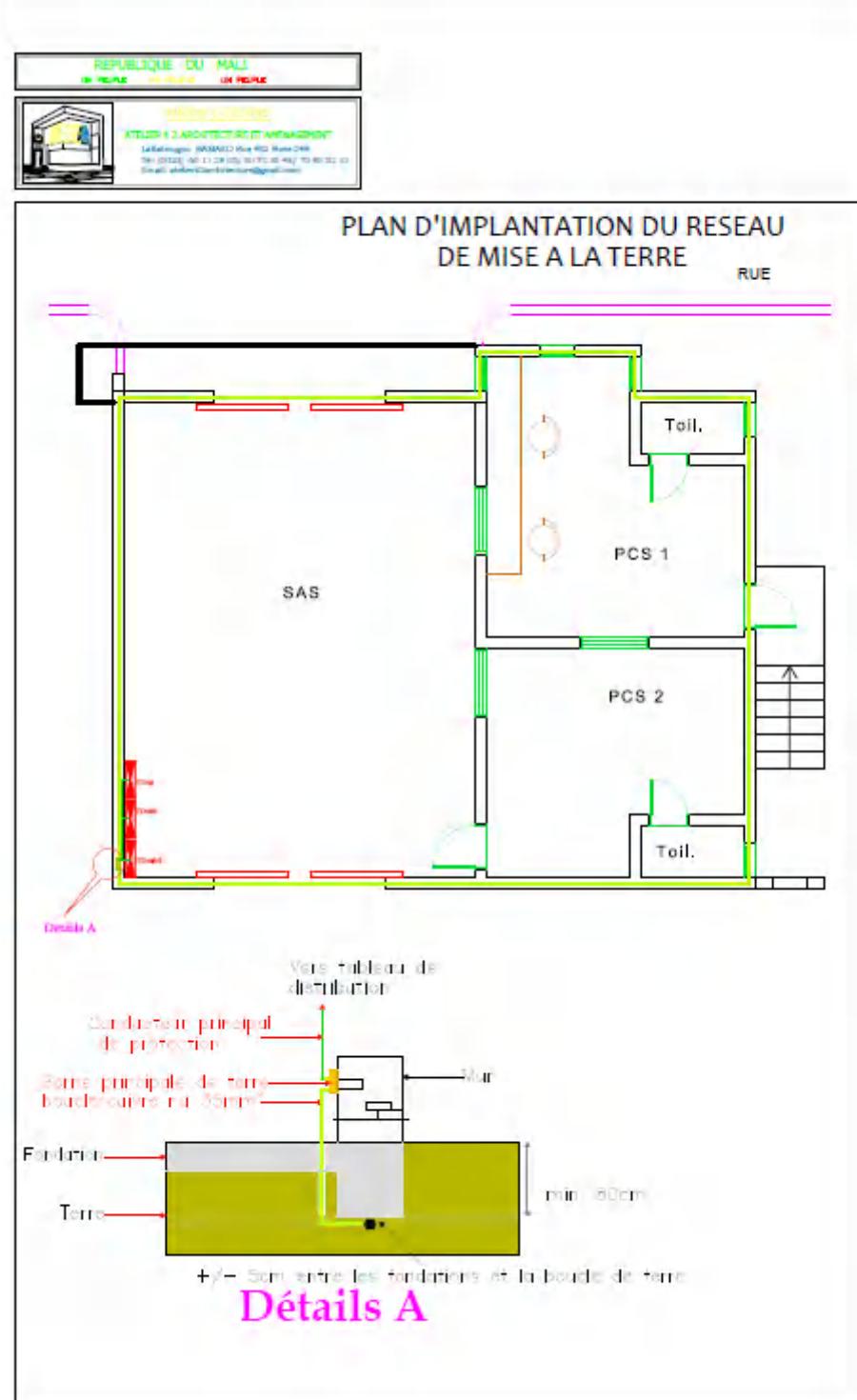
## LEGENDE

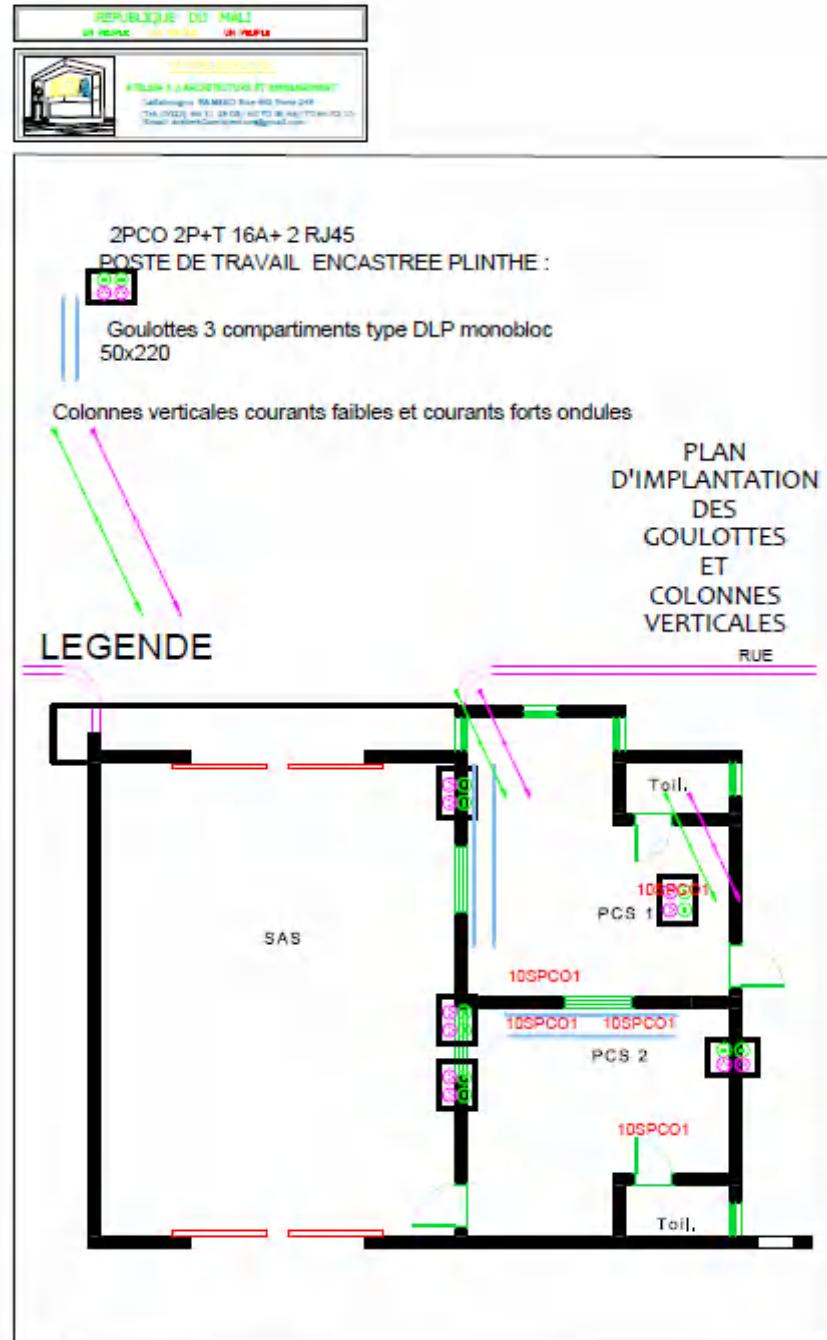
SYMBOLE	DESIGNATION
	PLAFONNIER ENCASTRÉ A GRILLE AVEC RELECTEUR 60x60 - LED 40W
	SPOT ENCASTRÉ LED 7W
	SPOT ENCASTRÉ LED 6W
	APPLIQUE LAVABO FLUO AVEC INTERRUPTEUR ET PRISE2P+12,4W
	HUBLOT ROND LED 5W
	HUBLOT LED 5W
	REGLETTE LED 120 Cm
	REGLETTE LED ETANCHE120 Cm
	REGLETTE LED 60 Cm
	BAES d'évacuation à LEDs 120/400 lm - 1 h (consommation 1,2 W)
	BAES d'ambiance à LEDs 60 lm - 1 h (consommation 6 W) batteries Ni-Mh
	LUSTRE
	PLAFONNIER DECORATIF 5W
	INTERRUPTEUR - SIMPLE ALLUMAGE
	INTERRUPTEUR - DOUBLE ALLUMAGE
	INTERRUPTEUR - VA ET VIENT
	INTERRUPTEUR - SIMPLE ALLUMAGE - ETANCHE
	INTERRUPTEUR DOUBLE ALLUMAGE ENCASTRÉ ETANCHE
	INTERRUPTEUR - VA ET VIENT - ETANCHE
	INTERRUPTEUR - VA ET VIENT DOUBLE ALLUMAGE - ETANCHE
	BOUTON POUSSOIR - TYPE 2 - REF.070 40
	DETECTEUR DE PRESENCE ENCASTRÉ
	TABLEAU DIVISIONNAIRE

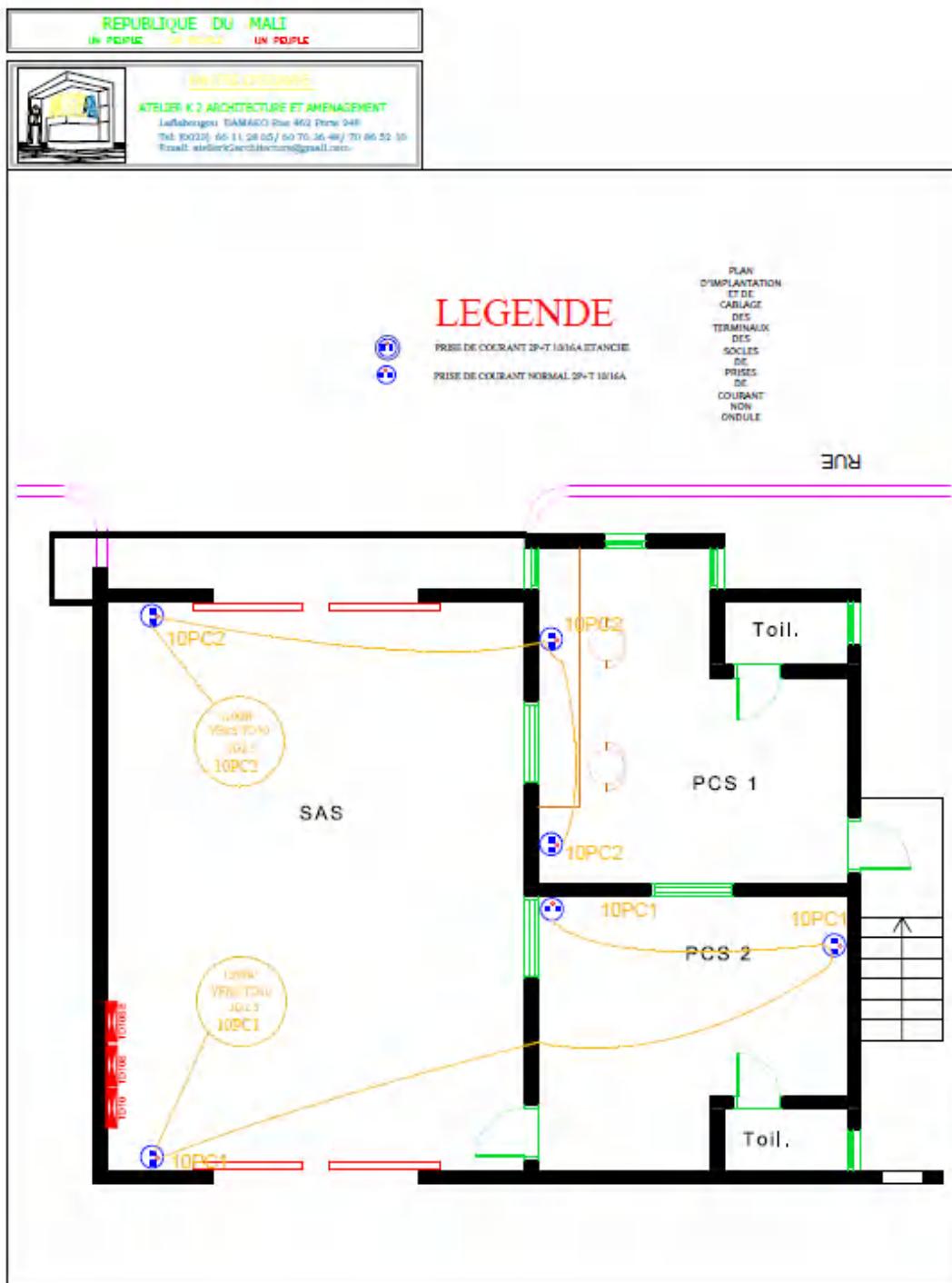


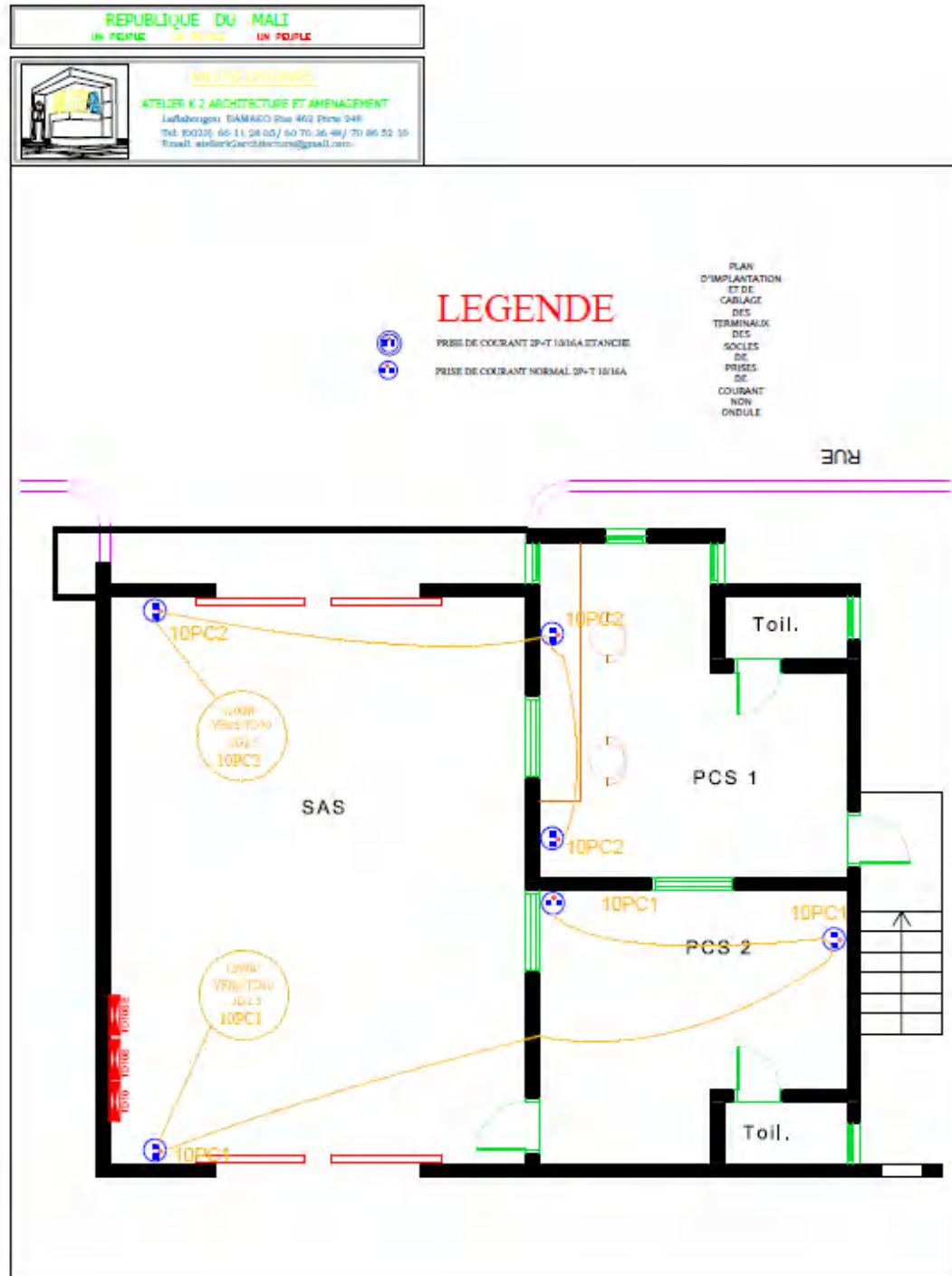
PLAN D'IMPLANTATION ET DE CABLAGE DES  
TERMINAUX  
D'ECLAIRAGE NORMALE ET DE SECOURS





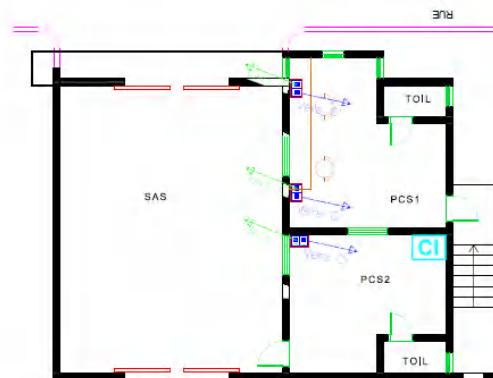








### SAS DE CONTROLE DES FOURGONS / INFORMATIQUE

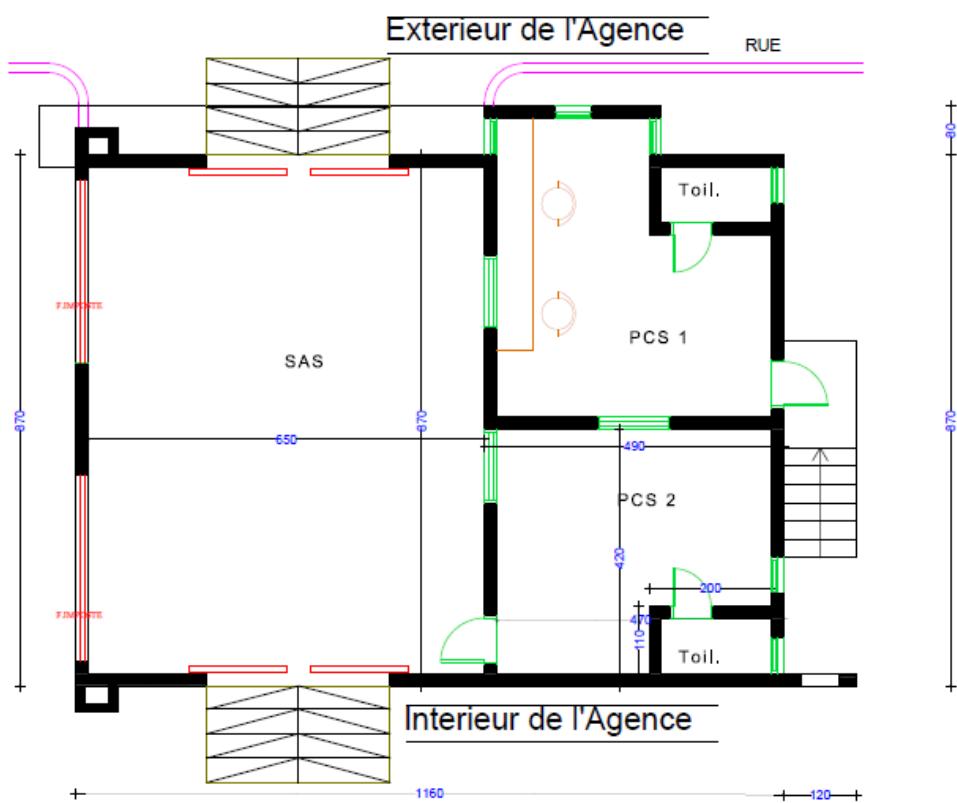


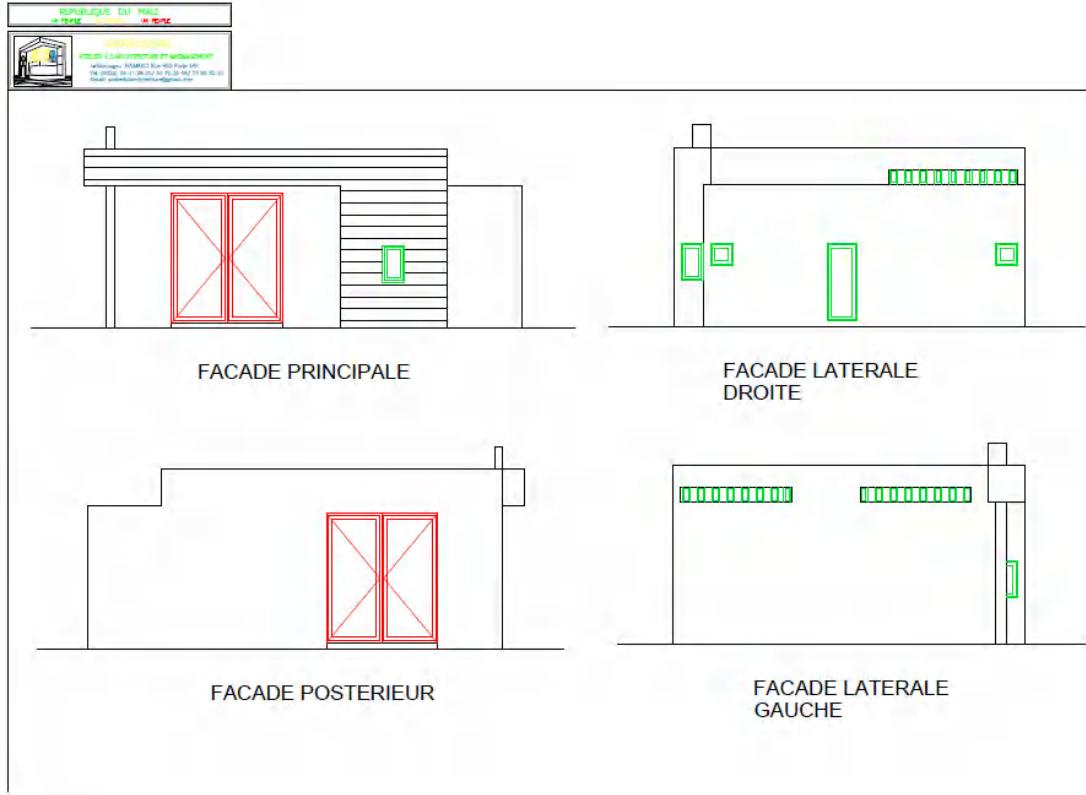
PLAN DU SAS DE CONTROLE DES FOURGONS

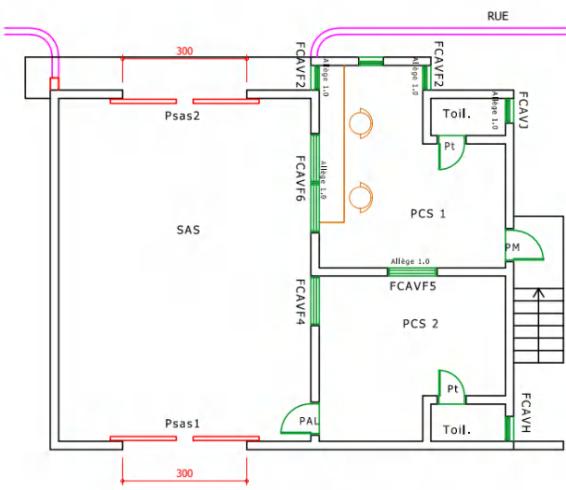


### PLANS DE PRISE INFORMATIQUE DU SAS DE CONTROLE DES FOURGONS

## SAS DE CONTROLE DES FOURGONS







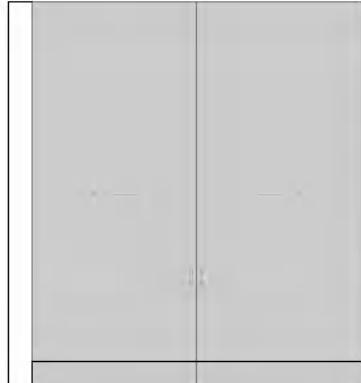
PLAN DE MENUISERIE

FCAVF4	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage trempé de 6mm
FCAVF5	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blinde 33mm de 1200X1200
FCAVF6	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blinde 33mm de 2X1.20X1.20
FCAVF2	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blinde 33mm de 600X1200
FCAVF3	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blinde 33mm de 1000X1200
FCAVJ	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage barreauder
FCAVH	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage barreauder

FMI	Fenêtre Métallique Imposte
PAL	Porte en bois isoplane de 70x220cm dotée de serrure pour toilette avec cadre en bois massif et âme composé de panneaux de contreplaques collés et revêtus de feuilles stratifiées haute pression
Pt	Porte en bois isoplane de 70x220cm dotée de serrure pour toilette avec cadre en bois massif et âme composé de panneaux de contreplaques collés et revêtus de feuilles stratifiées haute pression
Psas	Porte Métallique
PM	Porte Métallique

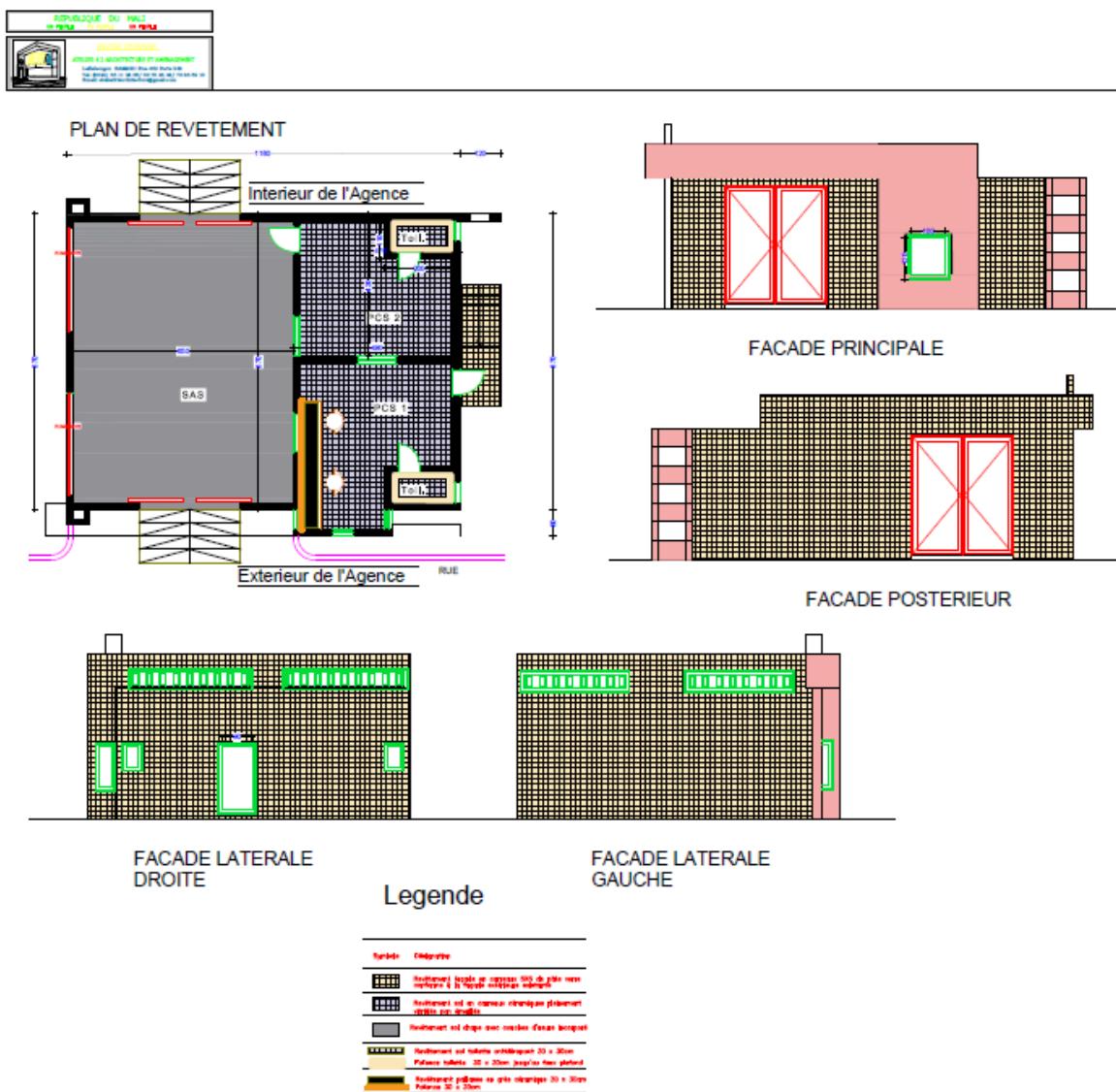
CALEPIN DE MENUISERIE SAS FOURGON FENETRES				
Elevation	Désignations	Descriptif	Nbre	Element complémentaires
	FCAVF4	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage trempé de 6mm	01	
	FCAVF5	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blindé 33 mm de 1200 x 1200 mm		relève de la sécurité banque à ne pas chiffrer
	FCAVF6	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blindé 33 mm de 1200 x 1200 mm		relève de la sécurité banque à ne pas chiffrer
	FCAVF2	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blindé 33 mm de 600 x 1200 mm		relève de la sécurité banque à ne pas chiffrer
	FCAVF3	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blindé 33 mm 1000 x 1200 mm		relève de la sécurité banque à ne pas chiffrer
	FCAVJ	Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage barreaudier	01	
	FCAVH	Fenêtre en châssis aluminium laqué avec double vitrage à soufflet	01	Cadre en alu
	FMI	Fenêtre Métallique Imposée	03	Cadre en Métallique

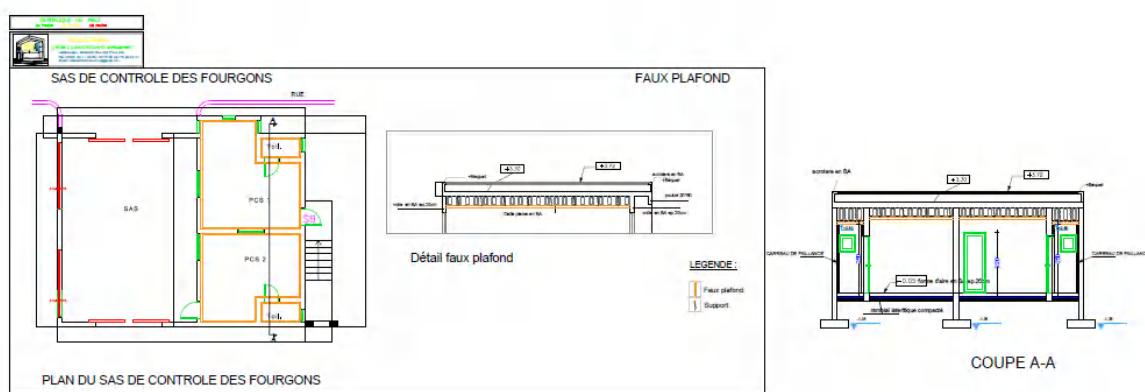
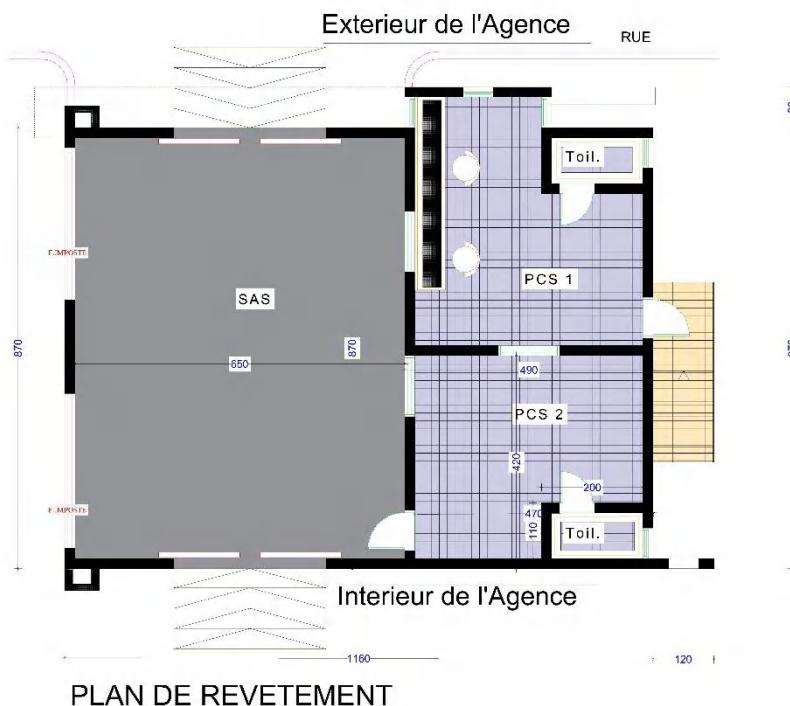
**Nota :** FCAVF6 - Fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage blindé 33 mm de 2x1200x1200 ht.

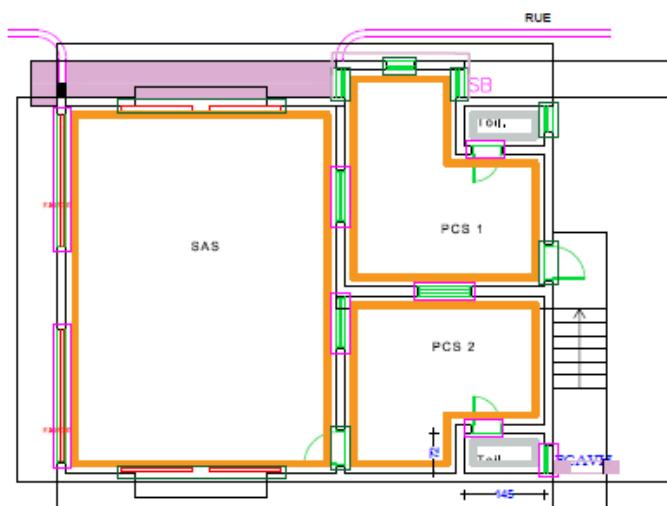
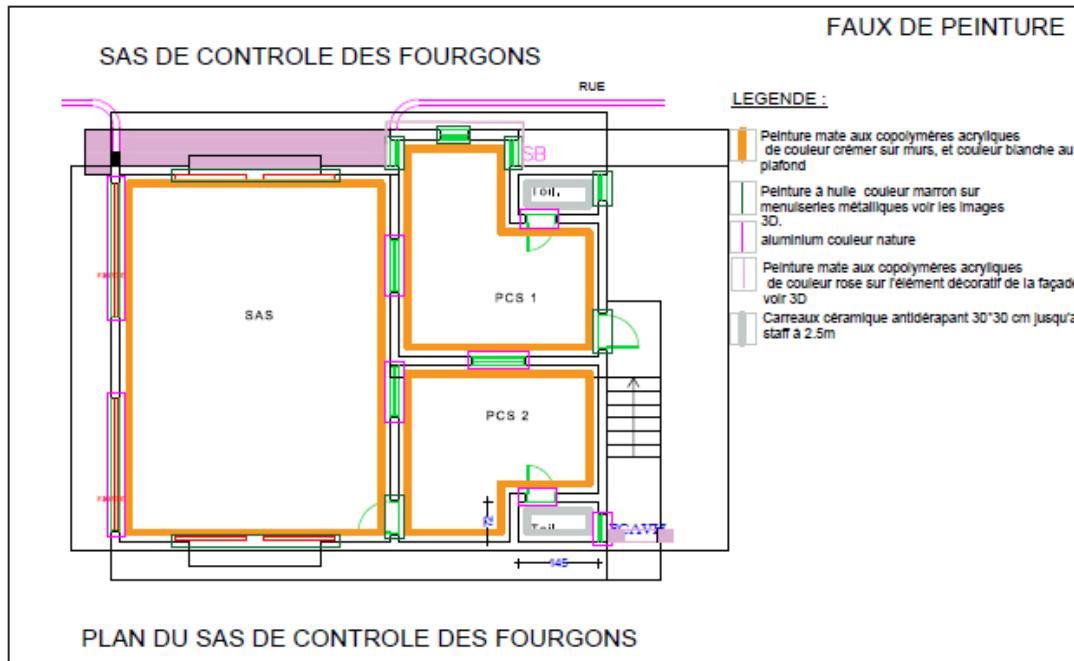
CALEPIN DE MENUISERIE SAS FOURGON PORTES				
Elevation	Désignations	Descriptif	Nbre	Observations
	<u>Psas1</u>	(Psas1) Porte métallique pleine	01	Cadre métallique
	<u>Psas2</u>			<p>relève de la sécurité banque  <b>à ne pas chiffrer</b></p>

Elevation	Désignations	Descriptif	Nbre	Observations
	PAL	(PAL)Porte en chassis aluminium laqué vitré ,vitrage trempé de 6mm type "securit" de saint-gobain , 90 x220cm	01	
	Pt	(Pt)Porte en bois isoplane de 70x220cm dotée de serrure pour toilette avec cadre en bois massif et âme composée de panneaux de contreplaqués collés et revêtus de feuilles de stratifié haute pression.	02	
	PM	Porte métallique barreauder des deux faces Non tollé	01	

CALEPIN DE MENUISERIE SAS FOURGON BARREAUDAGES,FERRONNERIE			
Nomenclature	Désignations	Nbre	Element complémentaires
G'	Barreaudage de 120x120 cm en fer plein de 25x25 mm espacement de 11 cm d'axe en axe.(voir plan)	02	Barreaudages fixés à l'extérieur de l'ouverture







# **ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO**

**PIÈCE N° 4**

**MODÈLE DE CONTRAT ET ANNEXES**





*[Modèle de contrat d'entreprise]*

**CONTRAT DE MARCHÉ ENTRE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST (BCEAO) ET ... (préciser le nom de l'Entrepreneur personne physique ou morale)**

**... (préciser le mois et l'année)**

## TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.....	5
ARTICLE PREMIER – DEFINITIONS.....	5
ARTICLE 2 – OBJET.....	5
ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES.....	5
ARTICLE 4 – LIEU(X) D'EXECUTION DES PRESTATIONS – LEGISLATION APPLICABLE LANGUE DE TRAVAIL.....	6
ARTICLE 5 –INTEGRALITE DU CONTRAT.....	6
CHAPITRE II : OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES.....	6
ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	6
ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE.....	7
CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX.....	7
ARTICLE 8 – DIRECTION DES TRAVAUX.....	7
ARTICLE 9 – INFORMATION DU MAITRE DE L'OUVRAGE.....	7
ARTICLE 10 – DELAIS ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS - PÉNALITÉS DE RETARD – PRIMES POUR AVANCE.....	7
ARTICLE 11 – PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR.....	8
ARTICLE 12 – NON – SOLICITATION DU PERSONNEL.....	9
ARTICLE 13 – INTERLOCUTEURS.....	9
CHAPITRE IV : MONTANT DU MARCHE – PAIEMENTS.....	9
ARTICLE 14 – HONORAIRES – REGLEMENT – MODALITES DE PAIEMENT - REGIME FISCAL.....	9
ARTICLE 15 – VARIATION DES TAUX DES DROITS ET TAXES – NOUVELLE LEGISLATION.....	12
CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES.....	12
ARTICLE 16 – RECEPTION DES TRAVAUX.....	12
ARTICLE 17 – CESSION ET SOUS-TRAITANCE.....	12
ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE.....	12
ARTICLE 19 – CONFIDENTIALITE.....	13
ARTICLE 20 – RESPONSABILITE CIVILE - ASSURANCES.....	13
ARTICLE 21 – RESILIATION.....	13
ARTICLE 22 – EXCEPTION D'INEXECUTION.....	14
ARTICLE 23 – MODIFICATION.....	14
ARTICLE 24 – LITIGES ET CONTESTATIONS - DROIT APPLICABLE.....	14
ARTICLE 25 – COMMUNICATIONS ET NOTIFICATIONS.....	15
ARTICLE 26 – ENREGISTREMENT.....	17
ARTICLE 27 – PRISE D'EFFET.....	17
CHAPITRE VI : ANNEXES.....	18
ANNEXE 1 : SOUMISSION(S) DE L'ENTREPRENEUR EN DATE DU ...	
ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES INTITULE « ... ».	
ANNEXE 3 : DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS DETAILLES.	
ANNEXE 4 : CALENDRIER D'EXECUTION DES TRAVAUX.	

(...)

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

La **BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**, Etablissement Public International dont le Siège est situé à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108, République du Sénégal, représentée par Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Gouverneur,

Ci-après dénommée « la Banque Centrale », la « BCEAO » ou « le Maître de l'Ouvrage », d'une part,

ET

La société ... (indiquer la dénomination complète) ... (forme juridique : SA, SARL, ...), au capital de ... (préciser en lettres et en chiffres), dont le siège social est situé à ... (ville et adresse géographique), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)/ Registre du Commerce et des Sociétés de ... (ville), sous le numéro ..., représentée par ... [(prénom(s) et nom)], agissant en qualité de ... (fonction), dûment habilité(e), à cet effet,

Ci-après dénommée « l'Entrepreneur » ou « ... (nom de la société) », d'autre part,

La BCEAO et l'Entrepreneur étant, par ailleurs, désignés par les termes « les Parties »,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

Pour les besoins des travaux d'achèvement des travaux de construction de locaux pour le contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako - sis au 94 Avenue Moussa TRAVELE - BP 206 - Bamako Mali, la BCEAO a lancé un appel d'offres constitué d'un lot unique en repartie en plusieurs corps d'état de travaux ci-après :

- Lot 0 : Préliminaires, Prise de possession du terrain et études divers ;
- Lot 1 : Terrassement - VRD ;
- Lot 2 : Gros-oeuvre (Démolition - Maçonnerie) ;
- Lot 3 : Etanchéité - Couverture ;
- Lot 4 : Menuiserie Aluminium et Vitrerie ;
- Lot 5 : Menuiserie Bois ;
- Lot 6 : Volets roulants et Serrurerie ;
- Lot 7 : Revêtements durs (Carrelage) ;
- Lot 8 : Peinture ;
- Lot 9 : Plomberie et Sanitaire ;
- Lot 10 : Climatisation et Ventilation ;
- Lot 11 : Electricité Courant fort- Courant faible ;
- Lot 12 : Sécurité Incendie ;
- Lot 13 : Espace vert.

A l'issue du dépouillement des offres, le marché a été attribué à la société .....

En conséquence, les Parties ont convenu de conclure le présent contrat afin d'en préciser les conditions et modalités d'exécution.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES**

### **Article premier - Définitions**

Aux termes du présent contrat, on entend par :

- Maître de l’Ouvrage : la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) ;
- Entrepreneur : l’attributaire du marché ;
- Maître d’Ouvrage Délégué (MOD) : le Prestataire chargé de la coordination des actions des intervenants, pour le compte du Maître de l’Ouvrage ;
- Contrat / Marché ou acte d’engagement de l’Entrepreneur : le présent contrat.

### **Article 2 - Objet**

2.1. Par le présent contrat, le Maître de l’Ouvrage confie à l’Entrepreneur qui accepte, l’exécution des travaux de ... (préciser).

2.2. Ces travaux sont décrits dans les documents, ci-après :

- le dossier d’appel d’offres ;
- la/les soumission(s) de l’Entrepreneur ;
- les devis quantitatifs et estimatifs de l’Entrepreneur.

2.3. Pour l’appréciation des prestations et pour l’établissement de son prix, l’Entrepreneur reconnaît avoir eu une parfaite connaissance des pièces du dossier d’appel d’offres, sur la base desquelles il a estimé les quantités à mettre en œuvre. Le prix est censé tenir compte de toutes les sujétions de l’exécution.

### **Article 3 – Pièces contractuelles**

3.1. Sont considérés comme pièces contractuelles et, par ordre de priorité :

- a) *le présent contrat ainsi que ses avenants dûment signés par les Parties, le cas échéant ;*
- b) *les documents, ci-après, ... (préciser, le cas échéant) :*
- le Procès-verbal de réception des travaux, mentionné à l’article ..., paragraphe ... du présent contrat ;
- le Procès-verbal de démarrage des travaux, indiqué à l’article ..., paragraphe ... du présent contrat ;
- le Procès-verbal de validation des livrables, prévu à l’article ..., paragraphe ... du présent contrat ;– ...
- c) *les Annexes, ci-après, qui font partie intégrante du présent contrat :*

Annexe 1 : l’offre de l’Entreprise, en date du ... , établie(s) conformément au modèle contenu dans le dossier d’appel d’offres ;

Annexe 2 : le dossier d’Appel d’Offres intitulé « Achèvement des travaux de construction des locaux de contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle de l’Agence Principale de Bamako » ;

Annexe 3 : le devis quantitatifs et estimatifs détaillés (préciser les intitulés, le cas échéant) et donnant la décomposition du prix global et forfaitaire ;

Annexe 4 : le calendrier d’exécution contractuel des travaux, dressé par l’Entrepreneur, compte tenu du délai prescrit d’exécution des travaux. Il est définitivement mis au point pendant la période de

préparation du chantier. Ce document est signé et daté par l'Entrepreneur et approuvé par le Maître de l'Ouvrage avant tout commencement des travaux. Aucune modification ne peut y être apportée par l'Entrepreneur, sans l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage ;

*d) tous autres documents auxquels les Parties contractantes décident, d'un commun accord, de donner le caractère de pièces contractuelles.*

3.2. Les documents contractuels visés aux points a), b) et c) ci-dessus, sont réputés être en possession des Parties qui déclarent expressément connaître parfaitement leur teneur et les accepter, sans réserve, en toutes leurs clauses.

3.3. En cas de contradiction entre des pièces contractuelles, celle qui est la plus favorable au Maître de l'Ouvrage prévaut.

3.4. Après sa conclusion, le contrat peut être modifié, le cas échéant, par :

- les avenants à tous documents contractuels concernés, lorsque la modification vise des clauses d'obligations réciproques ;
- les additifs, modificatifs ou errata apportés par l'Entreprise à tous documents contractuels affectant ses propres caractéristiques, sous réserve que l'accord préalable du Maître de l'Ouvrage ait été requis et obtenu.

Ces documents deviennent alors des pièces contractuelles.

3.5. Les parties conviennent que pour les modifications des prestations qui ne pourraient être évaluées en référence aux devis quantitatifs et estimatifs détaillés fournis par l'Entreprise, des prix nouveaux seront établis contradictoirement.

#### **Article 4 – Lieu(x) d'exécution des prestations -Législation applicable - Langue de travail**

4.1. Les prestations prévues aux présentes sont exécutées ... (préciser le ou les sites de la BCEAO ou le ou les lieux exacts concernés ainsi que leurs adresses géographiques, le cas échéant).

4.2. Sauf dérogation expresse prévue par le statut particulier du Maître de l'Ouvrage, les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Sénégal sont applicables au présent contrat.

4.3. La langue applicable dans le cadre de l'exécution du présent contrat et à toutes communications entre l'Entreprise, le Maître de l'Ouvrage et toutes autres personnes intervenantes ou leurs représentants, est le français.

#### **Article 5 – Statut juridique de l'Entrepreneur**

L'Entrepreneur n'a pas le statut d'agent de la Banque Centrale. En conséquence, il ne peut jouir d'aucun avantage, immunité, rétribution ou remboursement qui ne soit expressément prévu dans le cadre du présent contrat. Il n'est pas autorisé à engager la BCEAO dans quelque dépense que ce soit, ni à lui faire assumer d'autres obligations en dehors de celles prévues aux présentes.

#### **Article 6 – Intégralité du contrat**

6.1 Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il remplace et annule toutes dispositions antérieures, tout accord conclu précédemment entre les Parties relatif à l'objet du présent contrat.

6.2. Si une stipulation du contrat s'avérait nulle ou inopposable en tout ou en partie, cette nullité n'affectera pas le reste du contrat. Dans ce cas, les Parties s'engagent à se concerter afin de rechercher une stipulation valide, aussi proche que possible de l'esprit et de l'objet de la clause initiale, permettant ainsi au contrat de produire ses effets, sans discontinuité.

## **CAPITRE II – OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES**

### **Article 6 – Obligations de l'Entrepreneur**

- 6.1. L'Entrepreneur est astreint à une obligation de résultat, de conseil, de recommandation et de mise en garde à l'égard de la Banque Centrale, compte tenu de son expertise en la matière. En outre, il s'engage à exécuter les prestations selon les règles de l'art, les normes et les règlements techniques en vigueur et à respecter toutes les obligations qui lui incombent notamment l'ensemble des prestations énoncées dans le dossiers d'appel d'offres ;
- 6.2. Il est tenu de respecter les lois et règlements en vigueur en tout lieu où doit s'effectuer tout ou partie de l'exécution de ses obligations contractuelles. Il prend, à cet effet, toutes les dispositions requises pour s'y conformer.
- 6.3. L'Entrepreneur fait établir, à ses frais, quatre (4) exemplaires des pièces graphiques et écrites, nécessaires à l'exécution du marché.

### **Article 7 – Obligations du Maître de l'Ouvrage**

- 7.1. Le Maître de l'Ouvrage est tenu de faciliter à l'Entrepreneur, l'exécution des travaux objets du marché ;
- 7.2. En particulier, la Banque Centrale s'oblige, pour toute la durée du présent contrat, à :
  - faciliter à l'Entrepreneur, l'accès à ses locaux durant le temps nécessaire à l'exécution de ses missions ;
  - mettre à la disposition de l'Entrepreneur, un local approprié de travail, le cas échéant ;
  - communiquer à l'Entrepreneur, sur sa demande, tous les documents, statistiques, états, données et autres informations qui lui sont nécessaires ;
  - régler, à bonne date, les sommes dues à l'Entrepreneur, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.
- 7.3. Le Maître de l'Ouvrage peut, après signature du présent contrat et au cours des travaux, compléter ou préciser les plans par des dessins de détails et d'exécution, même si ces dessins ou précisions ne sont pas mentionnés dans les pièces contractuelles et dès lors qu'ils sont nécessaires à la bonne exécution des installations techniques prévues dans le dossier d'appel d'offres ou de ceux qui en sont la suite ou la conséquence logique.

## **CAPITRE III – EXÉCUTION DES TRAVAUX**

### **Article 8 – Direction des travaux**

- 8.1. La direction des travaux est assurée par le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant.
- 8.2. L'Entrepreneur est tenu de se conformer strictement aux instructions données par le Maître d'Ouvrage Délégué, à ce titre, sauf à formuler des réserves écrites adressées à ce dernier dans un délai de huit (8) jours, à compter de la notification qui lui est faite de l'ordre, sous peine de forclusion.
- 8.3. L'Entrepreneur doit prendre toutes les dispositions, en vue de faciliter, en tout temps, l'accès du chantier au Maître de l'Ouvrage et au Maître d'Ouvrage Délégué.
- 8.4. En ce qui concerne les attachements constatant des travaux modificatifs supplémentaires et, plus généralement en ce qui concerne tous les documents ayant une conséquence sur le montant du présent marché. Seul le Maître de l'Ouvrage a le pouvoir de signer lesdits documents, l'Entrepreneur ne pouvant se prévaloir d'un mandat apparent.

### **Article 9 – Information du Maître de l’Ouvrage**

L'Entreprise s'oblige à tenir informé, en temps utile, le Maître de l’Ouvrage de toutes sujétions ou circonstances, de quelque nature qu'elles soient, susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables à la bonne exécution du présent contrat, le respect des délais, la fixité des prix, la qualité et la bonne tenue des installations, conformément aux règles de l'art et aux plans et descriptifs.

### **Article 10 - Délai et modalités d'exécution des prestations – Pénalités de retard**

- 10.1. Le délai global d'exécution du contrat est fixé à trois (3) mois, à compter de la date de signature du présent contrat.
- 10.2. Tout retard dans le respect des délais prévus au présent contrat, imputable à l'Entrepreneur et non excusé par la BCEAO, est sanctionné par l'application, sans délai, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une pénalité, par jour calendaire de retard, égale à un deux millième (1/2000) du montant global du marché. Toutefois, le montant total des pénalités qui sont appliquées ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du prix du contrat, tel que fixé à l'article 14, paragraphe 14.1 du présent contrat.

### **Article 11 : Personnel de l'Entrepreneur**

- 11.1. En vue de réaliser les prestations qui lui incombent, au titre de l'exécution du présent contrat, l'Entreprise fournit à la BCEAO qui l'agrée, la liste de son personnel pour les autorisations d'accès.
- 11.2. L'Entreprise ne peut procéder au remplacement du personnel ainsi agréé, sans l'accord préalable écrit, de la Banque Centrale.
- 11.3. Si la BCEAO n'est pas satisfaite des performances de l'un des membres dudit personnel ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, l'Entreprise doit, sur demande motivée, pourvoir immédiatement à son remplacement.
- 11.4. Le remplacement effectué ne doit avoir aucune incidence sur la durée initiale des obligations contractuelles de l'Entreprise telle que fixée, d'un commun accord, entre les Parties à l'article 10, paragraphe 10.1, ou sur le montant du contrat, tel que fixé à l'article 14, paragraphe 14.1 du présent contrat. Par ailleurs, la personne proposée en remplacement doit posséder des qualifications et une expérience au moins équivalentes à celles du membre à remplacer.
- 11.5. Le personnel de l'Entreprise est tenu de se conformer aux règles particulières d'hygiène et de sécurité définies par la réglementation en vigueur ainsi qu'à celles édictées par la Banque Centrale, relatives aux conditions d'entrée, de sortie et de circulation dans ses locaux. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux de la BCEAO en dehors de l'exercice de sa mission. Il lui est également interdit d'y faire pénétrer des tiers, pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation préalable de la Banque Centrale.

#### [Observations

Ne prévoir cet article que dans le cas où l'Entrepreneur fait intervenir son personnel dans l'exécution des prestations contractuelles.

Dans le cas où l'Entrepreneur intervient seul, la clause pourrait être adaptée comme suit :

#### « **Article 11 : Intervention de l'Entrepreneur**

L'Entrepreneur est tenu de se conformer aux règles particulières d'hygiène et de sécurité définies par la réglementation en vigueur ainsi qu'à celles édictées par la Banque Centrale, relatives aux conditions d'entrée, de sortie et de circulation dans ses locaux. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux de la BCEAO, en dehors de l'exercice de sa mission. Il lui est également interdit d'y faire pénétrer des tiers, pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation préalable de la Banque Centrale.]

### **Article 12 : Non-sollicitation de personnel**

Chaque Partie s'oblige, durant l'exécution du contrat et pendant ... (préciser le délai) après son expiration, à ne pas engager ou offrir d'engager, directement ou indirectement, tout employé de l'autre Partie ou, le cas échéant, un consultant ayant été associé aux prestations objet du présent contrat, sans le consentement préalable écrit de l'autre Partie.

### **Article 13 : Interlocuteurs**

Chaque Partie désigne, par écrit, un interlocuteur qui sera dûment habilité à la représenter pour toutes questions relevant de l'exécution du présent contrat, à l'exclusion de la modification de celui-ci.

## **CHAPITRE IV – MONTANT DU MARCHE - PAIEMENTS**

### **Article 14 – Honoraires - Règlement – Modalités de paiement - Régime fiscal**

#### **14.1. Honoraires**

14.1.1. L'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux qui lui sont confiés, nonobstant les aléas de l'exécution, moyennant le prix global, forfaitaire et non révisable, fixé entre les parties à la somme de ... (montant en chiffre et en lettre) francs CFA hors taxes (HT).

[Observations :

Si, dans le cadre de l'exécution du contrat, il est institué au profit du Trésor public une

retenue à la source sur les sommes versées par un débiteur (Ex. la BCEAO) au prestataire personne physique, en rémunération des prestations fournies par celui-ci, il convient d'apporter la précision suivante :

« La BCEAO prélève à la source sur les honoraires de l'Entrepreneur, la retenue de ... (préciser le pourcentage retenu Ex. 5%) prévue par l'article ... du Code des Impôts du ... (préciser l'Etat membre de l'UMOA) ».]

14.1.2. Le prix global visé à l'alinéa 14.1.1 ci-dessus comprend le bénéfice de l'Entrepreneur. Il comprend, en outre, notamment :

- toutes les dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux, quels que soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution, les lieux et circonstances locales, les ouvrages existants et la présence d'autres entreprises sur le chantier ;
- les frais d'implantation, essais, contrôle de tous équipements, matériaux et fournitures ;
- les frais d'assurances ;
- les frais de livraison sur site ;
- les frais de reproduction des documents demandés en cours de chantier ;
- les frais d'installation de chantier.

14.1.3. Le prix global, forfaitaire et non révisable présenté par l'Entrepreneur représente la valeur des fournitures et des travaux nécessaires, d'après les devis descriptifs et les plans ainsi que les travaux nécessités par la finition de l'installation des équipements suivant les règles de l'art, sans qu'il soit nécessaire de les décrire explicitement.

14.1.4. Par ailleurs, l'emploi par l'Entrepreneur de main-d'œuvre déplacée ainsi que l'utilisation de transports exceptionnels, même avec l'accord de la Banque centrale, ne sauraient ouvrir à l'Entrepreneur un droit à supplément ou indemnité, les dépenses susvisées étant réputées incluses dans le prix du marché.

14.1.5. Pour les modifications des travaux qui ne peuvent être évaluées suivant les prix unitaires forfaitaires figurant sur la décomposition des prix dressée par l'Entrepreneur, des prix nouveaux seront établis d'accord parties, en vue de la détermination des devis quantitatifs et estimatifs détaillés. Ces prix nouveaux ne seront applicables qu'avec l'accord préalable du Maître de l'Ouvrage.

#### **14.2. Règlement**

14.2.1. Le Maître de l'Ouvrage se libère des sommes dues, au titre du présent marché, par virements bancaires portés au crédit du compte, ci-après, ouvert au nom de l'Entrepreneur, dans les livres de ... (nom et adresse géographique de la banque), dont les coordonnées bancaires figurant sur le Relevé d'Identité Bancaire communiqué par l'Entrepreneur sont les suivantes :

- ✓ Code Banque : ...
- ✓ Code guichet : ...
- ✓ N° du compte : ...
- ✓ Clé RIB : ...
- ✓ IBAN : ...
- ✓ SWIFT : ...

14.2.2. Pour chaque paiement, l'Entrepreneur adresse à la BCEAO, une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

#### **14.3. Modalités de paiement**

Les paiements sont effectués selon l'échéancier suivant :

(En cas de versement de l'avance de démarrage, décliner ci-après l'échéancier de paiement en prévoyant à la première puce, une garantie autonome.

Dans ce cas, veiller à ce que le total des pourcentages versés soit égal à cent pour cent

(100%). Ex. :

- trente pour cent (30 %), à la signature du présent marché. Cette avance de démarrage est couverte à cent pour cent (100%) par une garantie autonome, communiquée par l'Entreprise et délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par la Banque Centrale. Mainlevée de cette garantie est effectuée par la BCEAO, dès la livraison du matériel ;
- trente pour cent (30 %), à la livraison du matériel sur le site ;
- Vingt-cinq (25 %), à la fin des travaux ;
- dix pour cent (10 %), après la réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %), au titre de la retenue de garantie, le montant de cette retenue est payé après la réception définitive des travaux qui interviendra douze (12) mois après la réception provisoire. Toutefois, cette retenue peut être libérée avant terme contre remise d'une garantie autonome d'égal montant, délivrée par une banque ou un établissement financier de premier ordre, agréé par la Banque Centrale.]

#### **14.4. Régime fiscal**

14.4.1. En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA ;

14.4.2. En conséquence, le prix prévu au paragraphe 14.1 ci-dessus, s'entend hors taxes. En outre, la BCEAO ne rembourse aucun impôt, taxe ou indemnité à l'Entrepreneur, au titre du présent contrat.

#### **Article 15 : Variations des taux des droits et taxes – Nouvelle législation**

15.1. Pour tenir compte des variations éventuelles dans le taux des droits et taxes déductibles du prix, toutes taxes comprises (TTC) ainsi que de la création ou de la suppression d'impôts, dont l'imputation est légalement admise sur les frais généraux de l'Entrepreneur, faisant l'objet du marché, il est dressé en fin de travaux, par l'Entrepreneur, pour être soumis à la vérification du MOD, lors du décompte définitif, un état comparatif. Celui-ci fait ressortir, d'une part, le montant des droits et taxes tel qu'il avait été établi par l'Entrepreneur dans son offre en fonction des taux en vigueur et, d'autre part, le montant des droits et taxes réellement déductibles ou le montant des impôts réellement payés à l'occasion des travaux.

15.2. Cet état comparatif sert de base pour arrêter le montant exact des sommes dues ou à percevoir par l'Entrepreneur ou le Maître de l'Ouvrage, du fait d'une modification éventuelle des taux desdits droits et taxes.

### **CHAPITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

#### **Article 16 – Réceptions des travaux**

16.1. A la fin des travaux, il est procédé à la réception provisoire sanctionnée par un procès-verbal signé par les deux (2) Parties. L'ensemble des prestations dues par l'Entrepreneur est soumis à une garantie annuelle, à dater de cette réception provisoire.

16.2. Au terme de la période de garantie, la réception définitive est prononcée, après la levée de toutes les réserves et la correction de toutes les anomalies précédemment constatées ou apparues pendant l'année de parfait achèvement.

16.3. Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

#### **Article 17 : Cession et sous-traitance**

17.1. L'Entrepreneur ne peut donner en garantie, céder ou sous-traiter, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie du présent contrat, même à une société qui lui est apparentée, sans l'accord écrit préalable du Maître de l'Ouvrage.

17.2. Est assimilable à une cession de contrat, un apport en société ou toute autre opération visant à changer le contrat de patrimoine.

17.3. Nonobstant cette autorisation, l'Entrepreneur demeure responsable vis-a-vis du Maître de l'Ouvrage, de l'exécution totale du présent marché, dans les conditions et délais convenus.

#### **Article 18 – Force majeure**

18.1. Les Parties au présent contrat ne peuvent être tenues pour responsables, lorsque la non exécution totale ou partielle de leurs obligations contractuelles trouve sa cause dans un cas de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur aux Parties, insurmontable et imprévisible.

18.2. La Partie affectée par l'événement ayant le caractère de force majeure en avise l'autre dans les plus brefs délais, en précisant la nature de cet événement, son effet ainsi que sa durée prévisible.

18.3. Les Parties décident alors, d'un commun accord, des mesures à prendre pour pallier les conséquences qui en résultent, les modalités administratives et financières correspondantes ainsi que les conditions de reprise des prestations, après la suspension ou la cessation de l'événement ayant le caractère de force majeure, le cas échéant.

#### **Article 19 – Confidentialité**

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, chaque Partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme tel. Ainsi, l'Entrepreneur est tenu notamment de :

- préserver la confidentialité de tous les documents et informations, de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par le Maître de l'Ouvrage, rédigés au cours des missions ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution des prestations contractuelles ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les prestations prévues au présent contrat, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après le terme du contrat, l'Entreprise ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Maître de l'Ouvrage ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont l'Entreprise répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;

restituer, sans délai, à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date d'approbation du rapport final, les documents qu'elle juge confidentiels. Cette obligation s'étend au personnel de l'Entreprise.

#### **Article 20 : Responsabilité civile - Assurance**

20.1. Pendant toute la durée du présent contrat, l'Entrepreneur est pleinement responsable de toute erreur ou omission dans l'exécution de ses obligations contractuelles et de tous dommages causés par son fait ou celui de ses préposés ou mandataires, aux biens et au personnel de la BCEAO ainsi qu'aux biens et au personnel de tiers, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

20.2. L'Entrepreneur est tenu de souscrire une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir les risques visés au paragraphe 20.1 ci-dessus. Il s'engage à fournir à la BCEAO une copie de ladite police d'assurance, dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification qui lui est faite de l'attribution du marché. L'assurance prend effet, au plus tard à partir du commencement des travaux et reste en vigueur jusqu'à leur réception définitive.

#### **Article 21 – Résiliation**

Chaque Partie peut résilier, de plein droit, le présent contrat dans les conditions suivantes :

##### **21.1. A l'initiative du Maître de l'Ouvrage**

###### **a) Sans mise en demeure et sans indemnité en cas de :**

- force majeure telle que énoncée à l'article 18 du présent contrat ;
- condamnation pénale prononcée à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage s'accordant la liberté d'apprécier souverainement les motifs de la condamnation.

*b) Après mise en demeure restée sans effet, quinze (15) jours après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extra-judiciaire, en cas de non-exécution par l'Entrepreneur de ses obligations contractuelles, sauf cause imputable à la BCEAO, notamment :*

- abandon, par l'Entrepreneur, de l'exécution des travaux, sans qu'il puisse être fait état de la force majeure, telle que définie à l'article 18 du présent contrat ;
- transfert non autorisé à un tiers de tout ou partie du contrat ;
- fautes graves dans l'exécution des prestations contractuelles incomptant à l'Entrepreneur.

## 21.2. A l'initiative de l'Entrepreneur

*a) Sans mise en demeure et sans indemnités, en cas de force majeure, telle que définie à l'article 18 du présent contrat ;*

*b) Après mise en demeure restée sans effet, quinze (15) jours après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extra-judiciaire, en cas de non-exécution, par le Maître de l'Ouvrage, de ses obligations contractuelles, sauf cause imputable à l'Entrepreneur.*

## 21.3. Effets de la résiliation

21.3.1. En cas de résiliation non imputable à un manquement de l'Entrepreneur à ses obligations contractuelles, il est dressé un état des travaux réalisés et les décomptes correspondants sont versés à l'Entrepreneur sur la base de l'estimation la plus précise des travaux à la date de résiliation du contrat.

21.3.2. En tout état de cause, l'Entrepreneur s'oblige, en cas de résiliation, à remettre à la BCEAO les travaux déjà effectués, l'ensemble des documents mis temporairement à sa disposition, tels que visés à l'article 7, paragraphe 7.2 du présent contrat, susceptibles de permettre à la BCEAO de faire poursuivre, s'il y a lieu, par une autre entreprise, la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente convention ainsi qu'un rapport de fin d'activité.

## Article 22 : Exception d'inexécution

22.1. En cas de constatation de l'inexécution totale, partielle ou de l'exécution défectueuse, par l'une des Parties, de ses obligations contractuelles, entraînant notamment des désagréments et/ou des conséquences graves pour l'autre Partie, celle-ci se réserve le droit, après une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, huit (8) jours après sa notification à la Partie défaillante, conformément à l'article 25 du présent contrat, de suspendre l'exécution de tout ou partie de son/ses obligation(s) pour la période concernée, jusqu'à ce que celle-ci ait remédié aux manquements constatés.

22.2. Lorsque l'inexécution totale ou partielle ou l'exécution défectueuse constatée se prolonge au-delà d'une durée de quinze (15) jours, à compter de la notification de la mise en demeure visée au paragraphe 21.1 de l'article 21 du présent contrat, la Partie qui a subi le préjudice se réserve le droit de procéder à la résiliation du contrat, dans les conditions prévues à cet article.

## Article 23 : Modification

23.1. Toute modification à apporter au présent contrat doit se faire par avenant dûment conclu entre les Parties.

23.2. La BCEAO a la faculté d'exiger, à tout moment, des changements dans l'étendue de la mission de l'Entrepreneur. Lorsque de telles modifications entraînent substantiellement un accroissement ou une réduction de l'étendue de la présente mission susceptible d'avoir une incidence sur le prix du contrat, celui-ci est révisé d'accord parties.

## **Article 24 – Litiges et contestations - Droit applicable**

- 24.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.
- 24.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un ... [(préciser (1) arbitre ou trois (3), selon la convenance des Parties], désigné(s) conformément à ce Règlement.

[Variante : A la demande d'une des Parties, le règlement du litige peut être soumis, d'un commun accord, à la compétence d'une autre juridiction arbitrale. Dans ce cas, rédiger le paragraphe 24.2 ci-dessus, comme suit :

«24.2. A défaut de règlement amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage de ... (Ex. la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ou la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris ».]

24.3. L'arbitrage a lieu à Bamako, et se déroule en langue française.

24.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit malien.

### **[Observations**

Il est à noter que, dans le cadre du traitement du contentieux né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat et prenant en compte la jurisprudence de certains tribunaux des Etats membres de l'Union, une nouvelle pratique est en vigueur en matière de règlement des litiges dans lesquels la BCEAO est impliquée.

A cet égard, il est désormais retenu d'insérer dans les contrats des clauses d'arbitrage encore appelées clauses compromissoires, en lieu et place de stipulations contractuelles attribuant compétence aux juridictions nationales.

Cette proposition trouve son fondement dans la tendance récente de certains tribunaux à interpréter la clause attributive de juridiction comme valant renonciation à l'immunité de juridiction et d'exécution dont jouit la BCEAO.

Toutefois, l'opportunité du recours à la clause d'arbitrage devra être analysée en relation avec le prix du contrat, notamment pour les marchés de faible montant.

En tout état de cause, lorsque le modèle de clause compromissoire susvisé ne paraît pas en adéquation avec les contraintes locales ou les spécificités du contrat, les sites sont invités à saisir la DAJ ou l'avocat conseil de la BCEAO concerné, en vue de solliciter la rédaction d'un document contractuel approprié.

A cet égard, il est à noter que d'autres méthodes de résolution des conflits peuvent être privilégiées, notamment la conciliation et la médiation. Dans ce cas, rédiger le paragraphe 24.2 ci-dessus, comme suit :

« 24.2. - A défaut de règlement amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à la conciliation sous l'égide ... [(Ex. du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMC) de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD)] et, selon son Règlement de conciliation en vigueur. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à la médiation et, à défaut, à l'arbitrage ... (préciser Ex. du CAMC). ]

## **Article 25 : Communications et notifications**

- 25.1. Toutes communications, notifications ou demandes afférentes au présent contrat, envoyées par l'une des Parties à l'autre, sont sous forme écrite et transmises par courrier recommandé

avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extrajudiciaire aux adresses suivantes :

**Préciser les adresses selon les sites :**

**- Siège :**

Pour la BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Avenue Abdoulaye FADIGA

B.P. 3108 DAKAR – (Sénégal)

A l'attention de ... (préciser la fonction)... (préciser la Direction concernée)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique (E-mail) : ...

**- autres sites de la Banque Centrale :**

Pour la BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)... (adresse)

A l'attention de ... (préciser la fonction)... (préciser la Direction concernée)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique (E-mail) : ...

25.2. La notification prend effet, à la date de sa réception par la Partie destinataire.

25.3. Toutefois, les Parties conviennent que les communications par télécopie, télex, message électronique ou tout autre procédé similaire, sont valables entre elles, à condition :

- qu'elles soient confirmées par écrit dans un délai de soixante-douze (72) heures, ou
- que la date de leur réception puisse être dûment confirmée ou vérifiée.

**Article 26 – Enregistrement**

Le présent contrat est soumis à la formalité de l'enregistrement, à la diligence de la BCEAO en exonération de tous droits et taxes, conformément aux dispositions de l'article 14 paragraphe 14.4 ci-dessus.

**Article 27 – Prise d'effet du contrat**

Le présent marché prend effet, à compter de sa date de signature par les Parties [(ou à compter du ... (préciser la date)].

Fait à ..., le.....

en ... (préciser le nombre) exemplaires originaux rédigés en français.

Pour la Banque Centrale des Etats de  
l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

(préciser la fonction),

Pour l'Entrepreneur

Pour l'Entrepreneur

(nom et prénom)

(nom et prénom)

## **CHAPITRE VI - ANNEXES**

- Annexe 1 : l'offre de l'Entrepreneur en date du 16 août 2024, établie conformément au modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres ;
- Annexe 2 : l'offre corrigée en date du 11 juin 2025 ;
- Annexe 3 : le dossier d'Appel d'Offres intitulé « Travaux de rénovation des appartements de la BCEAO à l'immeuble sis avenue Jean Jaurès à Dakar » ;
- Annexe 4 : le calendrier d'exécution contractuel des travaux.

**CHAPITRE VII** - SUITES DES ANNEXES (MODÈLE DE LETTRES)

**ANNEXE 5 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**

**« APPEL A CONCURRENCE POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE  
LOCAUX DE CONTRÔLE DES FOURGONS DE LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE AU NIVEAU DE  
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À BAMAKO »**

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [Adresse complète de l'Entreprise, numéro de téléphone et adresse email] inscrit au Registre du Commerce et du crédit Mobilier de [lieu de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel à concurrence pour l'achèvement des travaux de construction de locaux pour le contrôle des fourgons de la clientèle institutionnelle au niveau de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :

1 - me soumets et m'engage à exécuter les travaux, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [Montant en chiffres et en lettres],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [Délai d'exécution prévu dans le planning] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[numéro de compte] ouvert au nom de [Attributaire du compte] à la [Banque].

Fait à [lieu de résidence], le [jour/mois/année]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

**ANNEXE 6 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE****Entête de la Banque**

(Modèle)

**MODELE DE CAUTION D'AVANCE**

OBJET :

Lettre de garantie à première demande  
du contrat relatif à -----.

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le ----- entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise -----, (adresse)..... pour ----- à l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que ----- doit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF ..... (Montant en lettre et en chiffre).

En conséquence, à la demande de l'Entreprise -----, nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de .....(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de ..... F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le ----- et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ----- ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le ----- et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise ----- a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Nom, Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

**ANNEXE 7 : MODELE DE CAUTION DE BONNE FIN D'EXECUTION****Entête de la Banque**

(Modèle)

**CAUTION DE BONNE FIN D'EXÉCUTION**

**Objet :** Lettre de garantie à première demande de la garantie du contrat de marché relatif à (libellé du contrat de marché).

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé le ..... entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise ....., (adresse) ..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article ..... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise..... doit garantir la Bonne fin d'exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de ..... F CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise ....., nous soussignés, (Banque) ..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la Bonne fin d'exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de ..... F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le ..... et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le ..... et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise ..... a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Nom, Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer.

**ANNEXE 8 : MODELE DE RETENUE DE GARANTIE****Entête de la Banque**

(Modèle)

**CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE**

**Objet :** Lettre de garantie à première demande de la Retenue de garantie du contrat de marché relatif à (libellé du contrat de marché).

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé le ..... entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise ....., (adresse) ..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'"Article 16 Modalités de paiement" du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que "la faculté de substitution de la retenue de garantie par une caution bancaire est laissée à l'appréciation du Maître de l'Ouvrage. Cette substitution ne peut être envisagée qu'après la réception provisoire et en fonction de l'importance des réserves sur les travaux".

En conséquence, à la demande de l'entreprise ....., nous soussignés, (Banque) ..... au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la garantie de la retenue de garantie du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de ..... F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le ..... et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations contractuelles et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise ..... a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception définitive, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Nom, Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer.

**CHAPITRE VIII** - CADRE DE DEVIS

**PIÈCE N° 5  
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**



<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
<b>A</b>	<b>PRÉLIMINAIRES, PRISE DE POSSESSION DU TERRAIN ET DIVERS</b>				
<b>0. I</b>	<b>INSTALLATION DU CHANTIER</b>				
<b>0.1.1</b>	Installation et repli de chantier y compris branchements divers, clôture de chantier opaque, portails, , baraques et aire de préfabrication, façonnage, séchage, magasins de stockage, tables, chaises, panneaux d'affichage des plans, équipements et matériels de chantiers, entretien des équipements divers, démontage et repliement des installations et matériels, nettoyage des abords du chantier et toutes sujétions	ens	1		
<b>0.1.2</b>	Frais de fonctionnement du bureau de chantier intégralement et exclusivement à la charge du Titulaire du Lot 1 : frais de téléphone, d'électricité, d'eau, etc ..... (règlement des factures)	ff	1		
<b>0.2</b>	<b>Etudes spécifiques</b>				
<b>0.2.1</b>	Etudes géotechniques de sol, formulation de béton, essais sur les agglos, essais sur le béton, essais matériaux divers etc...levés topos complémentaires du site et les abords immédiats etc... report complet sur plan y compris toutes sujétions	ff	1		
<b>0.2.2</b>	Déplacement de réseaux et d'ouvrages	ff	1		
<b>0.3</b>	<b>Plans d'exécution</b>				
<b>0.3.1</b>	Fourniture des plans de structures en BA : Bâtiments + ouvrages  (infrastructure + superstructure : à prévoir) Coffrage,  Ferraillage, Ratios d'armature pour tous les pnas BA et notes de calcul y compris toutes sujétions	ff	1		
<b>0.4</b>	<b>Plans de recollement</b>				
<b>0.4.1</b>	Fourniture des plans de récolement comprenant la structure BA (Coffrage, Ferraillage, etc) l'ensemble des plans relatifs à l'exécution des travaux	ff	1		
	<b>TOTAL Préliminaires, Prise de possession du terrain et divers</b>				
	<b>Total A</b>				
<b>B.</b>	<b>LES TRAVAUX</b>				

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
I	<b>TERRASSEMENT ET MOUVEMENTS DE TERRE</b>				
	<b>Sous total I</b>				
II	<b>BETON ARME - MAÇONNERIE EN FONDATION</b>				
2.1	Béton armé dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> pour perrons et rampe d'accès, et toutes sujétions	m <sup>3</sup>	1,51		
2.2	Béton décoratif, y compris coffrage, cure et toutes sujétions	m <sup>3</sup>	1,15		
	<b>Sous total II</b>				
III	<b>BETON ARME - MACONNERIE EN ELEVATION</b>				
3.1	Construction de paillasse en béton y-c revêtement en carreaux	m <sup>3</sup>	1		
	<b>Sous total III</b>				
IV	<b>COUVERTURE - ETANCHEITE</b>				
4.1	Fourniture et pose d'étanchéité de la toiture PCS1 et PCS2 (Isolant thermique + couche de semi indépendance + étanchéité bi-couche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée) Classement FIT = F4I2T2).	m <sup>2</sup>	51,93		
4.2	Fourniture et pose d'étanchéité de la toiture SAS (couche de semi indépendance + étanchéité bi-couche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée)	m <sup>2</sup>	60,37		
4.3	Descente EP en PVC 160 avec moignon en platine et une crapaudine	ml	2,28		
	<b>Sous total IV</b>				
V	<b>MENUISERIES</b>				
a	<b>Menuiseries Alu</b>				
5.1	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage trempé de 6 mms (FCAVF4) de 1200 x 1200 mm	u	1		
5.2	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec double vitrage à barraudage (FCAVH ) de 600 x 600 mm	u	1		
5.3	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec double vitrage à barraudage (FCAVJ) de 600 x 600 mm	u	1		

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
<b>5.4</b>	Fourniture et pose de porte en châssis aluminium laqué vitré ,vitrage trempé de 6mm type "securit" de saint-gobain , 90x220cm (PAL)	u	1		
<b>b</b>	<b>Menuiseries métallique</b>				
<b>5.5</b>	Fourniture et pose de porte métallique, 90x220cm (PM) barreaudée tôlée des deux faces y compris toutes sujétions	u	1		
<b>5.6</b>	Fourniture et pose d'imposte métallique d'aération 40 x 300 avec des profilés lourds y compris toutes sujétions	u	5		
<b>5.7</b>	Fourniture et pose de protection nez de marché en cornière de 35*35*3.5 y compris toutes sujétions	ml	3,45		
<b>5.8</b>	Fourniture et pose de barreaudage de 600 x 600 cm en fer plein de 25 x 25 cm espacement de 11 cm d'axe en axe	u	2		
<b>5.9</b>	Fourniture et pose de barreaudage de 120 x 120 cm en fer plein de 25 x 25 cm espacement de 11 cm d'axe en axe	u	2		
<b>c</b>	<b>Menuiseries Bois</b>				
<b>5.12</b>	Fourniture et pose de portes en bois isoplane de 70 x 220 cm dotée de serrure pour toilette avec cadre en bois massif et âme composée de panneaux de contre plaqué collés et revêtus de feuille de stratifié haute pression Pt	u	2		
<b>Sous total V</b>					
<b>VI</b>	<b>ELECTRICITE</b>				
<b>6.1</b>	Fourniture et pose d'un ensemble des Gainages et Filières	ens	1		
<b>6.2</b>	Fourniture et pose d'un ensemble des Tuyauterie PVC 63 réservation climatiseur	ff	1		
<b>6.3</b>	Fourniture et pose d'extracteur d'air de 500m3/h avec asservissement par thermostat d'ambiance	u	2		
<b>6.4</b>	Fourniture et pose de coffret répartiteur 12 modules équipé pour les circuits d'éclairage, de prises de courant et d'extracteur d'air	u	1		
<b>6.5</b>	Fourniture et pose de conduit PVC 63	ml	50		
<b>6.6</b>	Fourniture et pose de câble téléphonique type RJ45 2 paires ou similaire	ml	70		
<b>6.7</b>	Fourniture et pose de câble téléphonique 30 paires	ml	50		

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
<b>6.8</b>	Fourniture et pose de poste de téléphone de dernière génération	u	3		
<b>6.9</b>	Fourniture et pose de prise de téléphone RJ45	u	3		
<b>6.10</b>	Fourniture et pose de plafonniers encastrés à grilles avec réflecteur 60x60 - led 40w	u	4		
<b>6.11</b>	Fourniture et pose de hublot rond à led 5w	u	2		
<b>6.12</b>	Fourniture et pose de réglette led étanche 120 cm	u	07		
<b>6.13</b>	Fourniture et pose de BAES d'ambiance à leds 60 lm - 1 h (consommation 6 w) batteries nim h	u	4		
<b>6.14</b>	Fourniture et pose d'interrupteur - simple allumage – étanche	u	1		
<b>6.15</b>	Fourniture et pose d'interrupteur - va et vient - étanche	u	2		
<b>6.16</b>	Fourniture et pose d'interrupteur- simple allumage	u	3		
<b>6.17</b>	Fourniture et pose d'interrupteur- double allumage	u	2		
<b>6.18</b>	Fourniture et pose de prise monophasé 2P+T 10/16A 230v	u	8		
<b>6.19</b>	Fourniture et pose d'applique sanitaire type Legrand	u	2		
<b>6.20</b>	Fourniture et pose de lampe plafonnier	u	04		
<b>6.21</b>	Fourniture et pose de dismatic pour climatisation	u	2		
<b>6.22</b>	Fourniture et pose de poste de travail encastré Plinthe	u	6		
<b>6.23</b>	Fourniture et pose de de baie ou coffret informatique	u	1		
<b>Sous total VI</b>					
<b>VII</b>	<b>CLIMATISATION - VENTILLATION</b>				
<b>7.1</b>	Fourniture et pose de de climatiseur Split 2 CV y compris unité extérieure	u	2		
<b>7.2</b>	Installation des réseaux frigorifiques pour la climatisation	ens	2		
<b>7.3</b>	Fourniture et pose de de grille de prise et de rejet d'air neuf GEA 200x200	u	4		
<b>7.4</b>	Fourniture et pose de de VAM 1000 M3/h	u	1		

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
	<b>Sous total VII</b>				
<b>VIII</b>	<b>PLOMBERIE - SANITAIRES</b>				
<b>8.1</b>	Fourniture et pose des tuyaux PVC et Polytènes y compris Évacuations Pluviales	ens	1		
<b>8.2</b>	Fourniture et pose de WC à l'anglaise avec chasse basse avec une douchette y compris toutes sujétions	u	2		
<b>8.3</b>	Fourniture et pose de Lavabo sur Meuble avec robinet mitigeur y compris toutes sujétions	u	2		
<b>8.4</b>	Fourniture et pose de siphon sol		2		
<b>8.5</b>	Fourniture et pose de glace argentée	u	2		
<b>8.6</b>	Fourniture et pose de porte- savon	u	2		
<b>8.7</b>	Fourniture et pose de porte- serviette	u	2		
<b>8.8</b>	Fourniture et pose de porte- savon	u	2		
<b>8.9</b>	Fourniture et pose de papier toilettes	u	2		
<b>8.10</b>	Fourniture et pose de porte- serviette	u	2		
<b>8.11</b>	Fourniture et pose de robinet de puisage dans les toilettes	u	2		
<b>8.12</b>	Travaux de connexion de la fosse septique existante	ff	1		
<b>8.13</b>	Fourniture et pose de tampons de Regards de visite en cornière de 50x50	ff	1		
	<b>TOTAL VIII</b>				
<b>IX</b>	<b>ENDUITS - REVETEMENTS</b>				
<b>9.1</b>	Enduits intérieur verticaux au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 appliqués en trois couches y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	76		
<b>9.2</b>	Enduits extérieures verticaux au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3 y compris toutes sujetions	m <sup>2</sup>	86		
<b>9.3</b>	Enduits horizontaux sur plafond y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	21		

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
<b>9.4</b>	Fourniture et pose de chape au mortier de ciment dosé à 300kg/m3 avec couche d'usure	m <sup>2</sup>	105		
<b>9.5</b>	Fourniture et pose de revêtement vertical extérieur en carreaux	m <sup>2</sup>	30,6		
<b>9.6</b>	Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux grés céramiques (classement BIII selon la norme NF EN 14 441)	m <sup>2</sup>	121,07		
<b>9.7</b>	Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux anti-dérapant 30*30CM pleinement vitrifié de classe U2SP3E2C1 pour toilette	m <sup>2</sup>	3,57		
<b>9.8</b>	Fourniture de revêtement des murs de toilette en carreaux de faïence h=2,5m y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	30,5		
<b>9.9</b>	Nez de marche en inox	ml	3,56		
<b>TOTAL IX</b>					
<b>X</b>	<b>FAUX-PLAFONDS</b>				
<b>10.1</b>	Fourniture et pose de STAFF lisse sur plafond y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	35		
<b>TOTAL X</b>					
<b>XI</b>	<b>PEINTURE</b>				
<b>11.1</b>	F/P de Peinture enduit y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>			
<b>11.2</b>	Peinture mate aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse de type PANTEX 800 de SAPEC	m <sup>2</sup>	313,1		
<b>11.3</b>	Peinture à l'huile en trois couches sur menuiseries métalliques de SAPEC	ff	1		
<b>TOTAL XI</b>					
<b>TOTAL B TRAVAUX</b>					
<b>C</b>	Raccordement des accès du SAS fourgon à la voirie existante / Espace vert				
<b>I</b>	<b>Voirie</b>				
<b>1.1</b>	Décapage de la terre végétale, évacuation y compris préparation et compactage de la plateforme	m <sup>2</sup>	141		
<b>1.2</b>	Remblais d'apport	m <sup>3</sup>	39,2		

<b>Cadre du bordereau des prix unitaire</b>					
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	
1.3	Couche de fondation y compris aménagement perrons autour du bâtiment	m <sup>3</sup>	31,22		
1.4	Couche de base y compris aménagement perrons autour du bâtiment	m <sup>3</sup>	31,22		
1.5	Couche d'imprégnation	m <sup>2</sup>	114		
1.6	Couche d'accrochage	m <sup>2</sup>	114		
1.7	Revêtement en béton bitumineux BB5 y compris aménagement perrons autour du bâtiments	m <sup>2</sup>	114		
1.8	Bordure de types T2	ml	44		
1.9	panneaux de signalisation	u	2		
1.10	signalisation horizontale	ff	1		
1.11	Aménagement de l'accotement en béton	m <sup>2</sup>	30		
<b>Sous total 1</b>					
II	<b>Aménagement du parking pour les banques</b>				
2.1	Préparation du terrain et décapage de la terre végétale y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	150		
2.2	Remblai d'apport, arrosé et compacté par couche de 10 cm y compris toutes sujétions	m <sup>3</sup>	75		
2.3	Dallage en béton légèrement armée au 1/3 supérieur ep=15 cm y compris toutes sujétions	m <sup>3</sup>	22,5		
2.4	F/P Bordure type T2 y compris toutes sujétions	ml	55		
2.5	Marquage au sol y compris toutes sujétions	ff	1		
<b>Sous total 2</b>					
III	<b>Espace Vert</b>				
	Création d'espace vert	m <sup>2</sup>			
	<b>Sous total 3</b>				
	<b>Sous total C</b>				
	<b>TOTAL GENERAL A PAYER( A+B+C)</b>				

## PIÈCE N°6

### CADRE DU DEVIS ESTIMATIF BAMAKO



#### Cadre de devis Estimatif et Quantitatif

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
A	<b>PRÉLIMINAIRES, PRISE DE POSSESSION DU TERRAIN ET DIVERS</b>				

Cadre de devis Estimatif et Quantitatif						
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire		
<b>0.1 I</b>	<b>INSTALLATION DU CHANTIER</b>					
<b>0.1.1</b>	installation et repli de chantier y compris branchements divers, clôture de chantier opaque, portails, , baraques et aire de préfabrication, façonnage, séchage, magasins de stockage, tables, chaises, panneaux d'affichage des plans, équipements et matériels de chantiers, entretien des équipements divers, démontage et repliement des installations et matériels, nettoyage des abords du chantier et toutes sujétions	ens	1			
<b>0.1.2</b>	Frais de fonctionnement du bureau de chantier intégralement et exclusivement à la charge du Titulaire du Lot 1 : frais de téléphone, d'électricité, d'eau, etc ..... (règlement des factures)	ff	1			
<b>0.2</b>	<b>Etudes spécifiques</b>					
<b>0.2.1</b>	Etudes géotechniques de sol, formulation de béton, essais sur les agglos, essais sur le béton, essais matériaux divers etc...levés topos complémentaires du site et les abords immédiats etc... report complet sur plan y compris toutes sujétions	ff	1			
<b>0.2.2</b>	Déplacement de réseaux et d'ouvrages	ff	1			
<b>0.3</b>	<b>Plans d'exécution</b>					
<b>0.3.1</b>	Fourniture des plans structures en BA : Bâtiments + ouvrages	ff	1			
	(infrastructure + superstructure : à prévoir) Coffrage,					
	Ferraillage, Ratios d'armature pour tous les pnas BA et notes de calcul y compris toutes sujétions					
<b>0.4</b>	<b>Plans de recollement</b>					
<b>0.4.1</b>	Fourniture des plans de récolement comprenant : structure BA (Coffrage, Ferraillage, etc) l'ensemble des plans relatifs à l'exécution des travaux	ff	1			
	<b>TOTAL Préliminaires, Prise de possession du terrain et divers</b>					
	<b>Total A</b>					
<b>B.</b>	<b>LES TRAVAUX</b>					
<b>I</b>	<b>TERRASSEMENT ET MOUVEMENTS DE TERRE</b>					
	<b>Sous total I</b>					

Cadre de devis Estimatif et Quantitatif						
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total	
<b>II BETON ARME - MAÇONNERIE EN FONDATION</b>						
	Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour perrons et rampe d'accès, et toutes sujétions	m³	1,51			
	Béton décoratif, y compris coffrage, cure et toutes sujétions	m³	1,15			
<b>Sous total II</b>						
<b>III BETON ARME - MACONNERIE EN ELEVATION</b>						
3.1	Construction de paillasse en béton y-c revêtement en carreaux	ENS	1			
<b>Sous total III</b>						
<b>IV COUVERTURE - ETANCHEITE</b>						
4.1	Fourniture et pose d'étanchéité de la toiture PCS1 et PCS2 (Isolant thermique + couche de semi indépendance + étanchéité bi-couche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée) Classement FIT = F4I2T2).	m²	51,93			
4.2	Fourniture et pose d'étanchéité de la toiture SAS (couche de semi indépendance + étanchéité bi-couche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée))	m²	60,37			
4.3	Descente EP en PVC 160 avec moignon en platine et une crapaudine	ml	2,28			
<b>Sous total IV</b>						
<b>V MENUISERIES</b>						
a	<b>Menuiseries Alu</b>					
5.1	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec vitrage trempé de 6 mms (FCAVF4) de 1200 x 1200 mm	u	1			
5.2	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec double vitrage à barraudage (FCAVH ) de 600 x 600 mm	u	1			
5.3	Fourniture et pose de fenêtre en châssis aluminium laqué fixe avec double vitrage à barraudage (FCAVJ) de 600 x 600 mm	u	1			
5.4	Fourniture et pose de porte en châssis aluminium laqué vitré ,vitrage trempé de 6mm type "securit" de saint-gobain , 90x220cm (PAL)	u	1			
b	<b>Menuiseries métallique</b>					

<b>Cadre de devis Estimatif et Quantitatif</b>						
<b>N°</b>	<b>Désignation des ouvrages</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant total</b>	
<b>5.5</b>	Fourniture et pose de porte métallique, 90x220cm (PM) barreaudée tôlée des deux faces y compris toutes sujétions	u	1			
<b>5.6</b>	Fourniture et pose d'imposte métallique d'aération 40 x 300 avec des profilés lourds y compris toutes sujétions	u	5			
<b>5.7</b>	Fourniture et pose de protection nez de marché en cornière de 35*35*3.5 y compris toutes sujétions	ml	3,45			
<b>5.8</b>	Fourniture et pose de barreaudage de 600 x 600 cm en fer plein de 25 x 25 cm espacement de 11 cm d'axe en axe	u	2			
<b>5.9</b>	Fourniture et pose de barreaudage de 120 x 120 cm en fer plein de 25 x 25 cm espacement de 11 cm d'axe en axe	u	02			
<b>c</b>	<b>Menuiseries Bois</b>					
<b>5.10</b>	Fourniture et pose de portes en bois isoplane de 70 x 220 cm dotée de serrure pour toilette avec cadre en bois massif et âme composée de panneaux de contre plaqué collés et revêtus de feuille de stratifié haute pression Pt	u	2			
	<b>Sous total V</b>					
<b>VI</b>	<b>ELECTRICITE</b>					
<b>6.1</b>	Fourniture et pose d'un ensemble des Gainages et Fileries	ens	1			
<b>6.2</b>	Fourniture et pose d'un ensemble des Tuyautes PVC 63 réservation climatiseur	ff	1			
<b>6.3</b>	Fourniture et pose d'extracteur d'air de 500m3/h avec asservissement par thermostat d'ambiance	u	2			
<b>6.4</b>	Fourniture et pose de coffret répartiteur 12 modules équipé pour les circuits d'éclairage, de prises de courant et d'extracteur d'air	u	1			
<b>6.5</b>	Fourniture et pose de conduit PVC 63	ml	50			
<b>6.6</b>	Fourniture et pose de câble téléphonique type RJ45 2 paires ou similaire	ml	70			
<b>6.7</b>	Fourniture et pose de câble téléphonique 30 paires	ml	50			
<b>6.8</b>	Fourniture et pose de poste de téléphone de dernière génération	u	3			
<b>6.9</b>	Fourniture et pose de prise de téléphone RJ45	u	3			

<b>Cadre de devis Estimatif et Quantitatif</b>						
<b>N°</b>	<b>Désignation des ouvrages</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Monta total</b>	
<b>6.10</b>	Fourniture et pose de plafonniers encastrés à grilles avec réflecteur 60x60 - led 40w	u	4			
<b>6.11</b>	Fourniture et pose de hublot rond led 5w	u	2			
<b>6.12</b>	Fourniture et pose de réglette led étanche 120 cm	u	07			
<b>6.13</b>	Fourniture et pose de BAES d'ambiance à leds 60 lm - 1 h (consommation 6 w) batteries nim h	u	4			
<b>6.14</b>	Fourniture et pose d'interrupteur - simple allumage – étanche	u	1			
<b>6.15</b>	Fourniture et pose d'interrupteur - va et vient - étanche	u	2			
<b>6.16</b>	Fourniture et pose d'interrupteur- simple allumage	u	3			
<b>6.17</b>	Fourniture et pose d'interrupteur- double allumage	u	2			
<b>6.18</b>	Fourniture et pose de prise monophasé 2P+T 10/16A 230v	u	8			
<b>6.19</b>	Fourniture et pose d'applique sanitaire type Legrand	u	2			
<b>6.20</b>	Fourniture et pose de lampe plafonnier	u	04			
<b>6.21</b>	Fourniture et pose de dismatic pour climatisation	u	2			
<b>6.22</b>	Fourniture et pose de poste de travail encastré Plinthe	u	6			
<b>6.23</b>	Fourniture et pose de baie ou coffret informatique	u	1			
<b>Sous total VI</b>						
<b>VII</b>	<b>CLIMATISATION - VENTILLATION</b>					
<b>7.1</b>	Fourniture et pose de de climatiseur Split 2 CV y compris unité extérieure	u	2			
<b>7.2</b>	Installation des réseaux frigorifiques pour la climatisation	ens	2			
<b>7.3</b>	Fourniture et pose de de grille de prise et de rejet d'air neuf GEA 200x200	u	4			
<b>7.4</b>	Fourniture et pose de de VAM 1000 M3/h	u	1			
<b>Sous total VII</b>						
<b>VIII</b>	<b>PLOMBERIE - SANITAIRES</b>					

Cadre de devis Estimatif et Quantitatif						
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total	
8.1	Fourniture et pose des tuyaux PVC et Polytènes y compris Évacuations Pluviales	ens	1			
8.2	Fourniture et pose de WC à l'anglaise avec chasse basse avec une douchette y compris toutes sujétions	u	2			
8.3	Fourniture et pose de Lavabo sur Meuble avec robinet mitigeur y compris toutes sujétions	u	2			
8.4	Fourniture et pose de siphon sol		2			
8.5	Fourniture et pose de glace argentée	u	2			
8.6	Fourniture et pose de porte- savon	u	2			
8.7	Fourniture et pose de porte- serviette	u	2			
8.8	Fourniture et pose de porte- savon	u	2			
8.9	Fourniture et pose de papier toilettes	u	2			
8.10	Fourniture et pose de porte- serviette	u	2			
8.11	Fourniture et pose de robinet de puisage dans les toilettes	u	2			
8.12	Travaux de connexion de la fosse septique existante	ff	1			
8.13	Fourniture et pose de tampons de Regards de visite en cornière de 50x50	ff	1			
	<b>TOTAL VIII</b>					
IX	<b>ENDUITS - REVETEMENTS</b>					
9.1	Enduits intérieurs verticaux au mortier de ciment dosé à 350 kg/m <sup>3</sup> appliqué en trois couches y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	76			
9.2	Enduits extérieure verticaux au mortier de ciment dosé à 400 kg/m <sup>3</sup> y compris toutes sujetions	m <sup>2</sup>	86			
9.3	Enduits horizontaux sur plafond y compris toutes sujetions	m <sup>2</sup>	21			
9.4	Fourniture et pose de chape au mortier de ciment dosé à 300kg/m <sup>3</sup> avec couche d'usure	m <sup>2</sup>	105			
9.5	Fourniture et pose de revêtement vertical extérieur en carreaux	m <sup>2</sup>	30,6			

Cadre de devis Estimatif et Quantitatif						
N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total	
9.6	Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux grés céramiques (classement BIII selon la norme NF EN 14 441)	m <sup>2</sup>	121,07			
9.7	Fourniture et pose de revêtement de sol en carreaux anti-dérapant 30*30CM pleinement vitrifié de classe U2SP3E2C1 pour toilette	m <sup>2</sup>	3,57			
9.8	Fourniture de revêtement des murs de toilette en carreaux de faïence h=2,5m y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	30,5			
9.9	Nez de marche en inox	ml	3,56			
		<b>TOTAL IX</b>				
X	<b>FAUX-PLAFONDS</b>					
10.1	Fourniture et pose de STAFF lisse sur plafond y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	35			
		<b>TOTAL X</b>				
XI	<b>PEINTURE</b>					
11.1	Fourniture et pose de Peinture enduit y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	657			
11.2	Peinture mate aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse de type PANTEX 800 de SAPEC	m <sup>2</sup>	657			
11.3	Peinture à l'huile en trois couches sur menuiseries métalliques de SAPEC	ff	1			
		<b>TOTAL XI</b>				
		<b>TOTAL B TRAVAUX</b>				
C.	<b>RACCORDEMENT DES ACCÈS DU SAS FOURGON A LA VOIRIE EXISTANTE/ SPACE VERT</b>					
I	<b>Voirie</b>					
1.1	Décapage de la terre végétale, évacuation y compris préparation et compactage de la plateforme	m <sup>2</sup>	141			
1.2	Remblais d'apport	m <sup>3</sup>	39,2			
1.3	Couche de fondation y compris aménagement perrons autour du bâtiment	m <sup>3</sup>	31,22			
1.4	Couche de base y compris aménagement perrons autour du bâtiment	m <sup>3</sup>	31,22			
1.5	Couche d'imprégnation	m <sup>2</sup>	114			

<b>Cadre de devis Estimatif et Quantitatif</b>						
<b>N°</b>	<b>Désignation des ouvrages</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant total</b>	
<b>1.6</b>	Couche d'accrochage	m <sup>2</sup>	114			
<b>1.7</b>	Revêtement en béton bitumineux BB5 y compris aménagement perrons autour du bâtiments	m <sup>2</sup>	114			
<b>1.8</b>	Bordure types T2	ml	44			
<b>1.9</b>	panneaux de signalisation	u	2			
<b>1.10</b>	signalisation horizontale	ff	1			
<b>1.11</b>	Aménagement de l'accotement en béton	m <sup>2</sup>	30			
	<b>Sous total 1</b>					
<b>II</b>	<b>Aménagement du parking pour les banques</b>					
<b>2.1</b>	Préparation du terrain et décapage de la terre végétale y compris toutes sujétions	m <sup>2</sup>	150			
<b>2.2</b>	Remblai d'apport, arrosé et compacté par couche de 10 cm y compris toutes sujétions	m <sup>3</sup>	75			
<b>2.3</b>	Dallage en béton légèrement armée au 1/3 supérieur ep=15 cm y compris toutes sujétions	m <sup>3</sup>	22,5			
<b>2.4</b>	F/P Bordure type T2 y compris toutes sujétions	ml	55			
<b>2.5</b>	Marquage au sol y compris toutes sujétions	ff	1			
	<b>Sous total 2</b>					
<b>III</b>	<b>Espace Vert</b>					
	Création d'espace vert	m <sup>2</sup>	20			
	<b>Sous total 3</b>					
	<b>Sous total C</b>					
	<b>TOTAL GENERAL A PAYER( A+B+D)</b>					